

Guide de la Pêche

06

EDITION 2025

CRÉATION DU PARCOURS
"NO KILL" DE BRAMAFAN

NOUVEAU PARCOURS "DÉCOUVERTE"
DE LA BASSE VÉSUBIE

OUVERTURE DE LA PÊCHE EN ROYA ET
RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE



Fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche
et la protection du milieu aquatique

www.peche06.fr





Mot du Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes 2025



Quiconque foule le sol des Alpes-Maritimes ne peut qu'être transporté par la beauté de leurs paysages et leur exceptionnelle biodiversité. Ils sont uniques et font la fierté des Maralpins.

Dès 2017, j'ai souhaité placer la transition écologique au cœur de mon action au Conseil départemental. Né ici, dans nos montagnes, elles m'ont bercé dès mon plus jeune âge, et j'ai toujours eu envie de préserver cette merveilleuse nature.

C'est toute l'ambition de la politique GREEN Deal du Département : une démarche innovante qui se traduit par des actions en matière de mobilité, pour améliorer les déplacements des Maralpins, mais aussi par notre plan agricole et rural, qui aide au développement des circuits courts et donne à l'agriculture la place qu'elle mérite.

J'ai toujours voulu que chacun prenne conscience du trésor qui est le nôtre, et se sente investi d'une mission de le préserver pour que les générations futures aient, elles aussi, la chance d'en profiter.

Une aspiration d'autant plus forte que le changement climatique se fait de plus en plus présent sur notre territoire ces dernières décennies. Le Département des Alpes-Maritimes est pleinement engagé dans ce combat crucial de notre époque, notamment à travers ses 20 parcs départementaux, exemples de notre détermination à sensibiliser tous les publics à la protection des habitats naturels et des espèces.

Depuis le début des années 1960, près de 5000 hectares de nature ont ainsi été classés en parcs naturels départementaux.

En novembre 2024, notre collectivité a franchi un pas supplémentaire dans son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité, avec la création du Pacte Lucia. Unique, porteur de sens et d'engagement, Lucia représente une lueur d'espoir, un engagement collectif que je souhaite bâtir avec chaque habitant des Alpes-Maritimes.

Ce pacte, dont je suis fier, donne à chacun l'opportunité d'agir à son échelle. Chaque geste compte et nous avons tous un rôle à jouer dans la préservation de notre territoire.

Je vous sais, amis pêcheurs, particulièrement sensibles à la qualité de nos écosystèmes et investis dans leur protection. Vous serez un maillon essentiel de cette chaîne de régénération du vivant.

Je vous invite tous à prendre la mesure de cet engagement, et à signer le Pacte Lucia. Pour les Alpes-Maritimes.

Notre territoire nous donne tant. Agissons ensemble pour préserver cette si belle nature maralpine !

Charles-Ange GINESY

Président du Département des Alpes-Maritimes

2025, réouverture et réciprocité des AAPPMA de la Roya !



Bonjour Chères Pêcheuses, Chers Pêcheurs,

Quel travail depuis la tempête Alex! les AAPPMA et votre Fédération se sont mobilisées pour arriver aujourd'hui à une situation de renouveau au niveau de vos cours d'eau, mais également du centre piscicole Départemental !

2025 sera encore un grand pas. Le plus marquant sera sans nul doute l'ouverture quasi générale de la pêche dans la vallée de la Roya, avec seulement les traversées de St Dalmas de Tende, et de Fontan encore en travaux, fermées à la pratique de la pêche. Les AAPPMA de la Roya reprennent de la couleur ! Les vallons tels que Cairos, Ceva ou Bendola possèdent de très belles populations de truites, la Roya retrouve progressivement son profil et de belles launes comme nous les avons connues dans le passé.

Toujours dans l'intérêt des pêcheurs, je tiens à remercier les 5 Présidents de l'Entente Roya, qui, pour la 1^{ère} fois, rentrent dans la réciprocité nationale. Les AAPPMA de cette vallée deviennent, en 2025 réciprocaires au Club Halieutique Interdépartemental (seule la commune de Tende et ses affluents resteront en pêche privée). Il est donc possible, pour le détenteur d'une carte de pêche d'un autre département réciprocaire, de pratiquer dans

les AAPPMA de cette vallée et à l'inverse, les pêcheurs ayant une carte de l'une des AAPPMA de la Roya, peuvent aller dans tous les départements réciprocaires (voir pages 28 et 29).

La Vésubie continue sa reconstruction et nous avons de bonnes perspectives pour sa restauration. Celle année, en plus des superbes vallons re-ouverts en 2024, le vallon de Prals sera pêchable ainsi que la création d'un nouveau parcours « découverte » sur la basse Vésubie, compris entre la connexion avec le Var et l'aval du premier tunnel routier « Les portes de la Vésubie ».

Tous les secteurs ouverts à la pêche en Vésubie et Roya, en dehors des lacs de montagne, au niveau réglementation seront autorisés à 3 captures de salmonidés par jour et par pêcheur et une taille de capture de la truite fario qui sera à 25 cm (voir page 9).

Il faut souligner la création d'un parcours « no kill » à Bramafan sur le Loup qui ne manque pas d'intérêt et assurera de belles sorties dans un cadre magnifique. Bravo à l'AAPPMA de Cagnes sur Mer pour cette belle création ! (voir page 22)

Un grand merci au Président du Département Monsieur Charles Ange GINESY qui nous soutient et nous épaula dans toutes les circonstances.

Un grand merci également à la Métropole Nice Côte d'Azur et à son Président Monsieur Christian ESTROSI, pour la réalisation de la digue qui protège désormais notre pisciculture fédérale.

Enfin, je voulais aussi remercier tout le travail des bénévoles de nos AAPPMA, qui œuvrent chaque jour pour vous offrir une pêche de qualité notamment sur les parcours « découverte » où vous pouvez trouver des truites arc-en-ciel régulièrement, mais également pour la défense des milieux aquatiques en ce qui concerne la qualité et la ressource en eau.

Tous ensemble, nous allons continuer à œuvrer et plus que jamais nous sommes déterminés afin de pouvoir partager au bord de l'eau de belles journées dans nos rivières et lacs de montagne.

Bonne saison à tous !

Jean-Luc CERUTTI

Président de la Fédération de Pêches Alpes-Maritimes

Le Conseil d'Administration de la Fédération



Jean-Luc CERUTTI
PRÉSIDENT



Jean-Marie BARAS
1^{er} VICE PRÉSIDENT

Délégué Fédération de pêche nationale (FNPF)
Délégué à l'Association Régionale de pêche (ARFPPMA PACA)
Administrateur Union des Fédérations de Pêche Bassins
Rhône-Méditerranée en Corse (UFBRMC)



Jean-Luc DELACROIX
2^{ème} VICE PRÉSIDENT

Référent bassin versant du Loup



Alain BRUNELLI
3^{ème} VICE PRÉSIDENT

Animateur Commission Hydrobiologie
et Alevinage
Délégué Préfecture



Henri DROG
TRÉSORIER

Administrateur Association Régionale
de pêche (ARFPPMA PACA)
Animateur commission pisciculture
Référent bassin versant du Bas Var et des Paillons



Eric WENDLING
TRÉSORIER ADJOINT

Animateur Commission aides financières
Référent bassin versant de la Bévéria



Patrick MONROLIN
SECRETARE

Animateur Commission pêche
et promotion de la pêche
Référent bassin versant de la Cagne



Jean-Philippe PIERRAT
SECRETARE ADJOINT

Animateur Commission
pêche 2^{ème} catégorie



Pascal LE COUEDIC
MEMBRE

Délégué Club Halieutique (CHI)
Animateur commission interdépartementale Siagne
Référent bassin versant de la Siagne et la Lane



Hubert CHABAUD
MEMBRE

Référent bassin versant
de l'Estéron



Jacky DESHAYES
MEMBRE

Animateur Commission pêche
et promotion de la pêche



Louis COMANDUCCI
MEMBRE

Référent bassin versant
de la Roya



Maxime GILLI
MEMBRE

Référent bassin versant
de la Vésubie



Pierre BARALE
MEMBRE

Référent bassin versant
de la Tinée



Marc MAUREL
MEMBRE

Référent bassin versant
du Moyen et Haut VAR

Sommaire



Le mot du Président du Conseil départemental	2
La pêche, notre priorité, l'édito	3
Le Conseil d'Administration de la Fédération	4
Sommaire	5
La Fédération	7
Réglementation	8, 9 et 10
Quand j'achète mon adhésion, où va mon argent ?	11
Réouverture de la pêche en Roya et Vésubie	12
Prix des cartes de pêche	13
Carte générale	14
Guides de pêche	15
Carte des parcours de pêche	16 et 17
Manifestations	19
La Siagne et la Lane	20
Le Loup	22
La Cagne	24
L'Estéron	26
Le Haut et Moyen Var	30
Les Paillons - Bas Var	32
La Tinée	34
Parcours de la Tinée	36
La Vésubie	38
La Bévera	40
La Roya	42
Lacs de montagne	44
Atelier Pêche Nature	47
La pêche et l'éducation à l'environnement	48
Hydrobiologie : un service les pieds dans l'eau	49
Espèces de Poissons présentes dans les Alpes-Maritimes	51



Besoin d'un renseignement
sur les conditions de pêche
ou la réglementation ?
Contactez les points « info pêche »
du secteur ou la Fédération
départementale
au 04 93 72 06 04.

17 ÈME FÊTE DE LA PÊCHE ET DE LA NATURE

VENTE DE MATÉRIEL EXPOSITIONS

AMINATIONS POUR ENFANTS

RESTAURATION

TOMBOLA



SAMEDI 1 ER MARS 2025

9H00 – 18H

SALLE MISTRAL PÉGOMAS

RENSEIGNEMENTS 06 60 10 65 40



La Fédération



FDAAPPMA 06

682, Boulevard du Mercantour - Le Clos Manda
Chemin de Saint Roman 06200 NICE
Tél. : 00 33 (0)4 93 72 06 04

peche06.contact@gmail.com - www.peche06.fr
www.facebook.com/federationpechealpesmaritimes

Directeur de la publication :

Jean-Luc CERUTTI

Rédacteur en chef : Christophe BARLA

Tirage : 8 000 ex

Photos : C. BARLA - R. PASSERON
K. CHAMBON - FDAAPPMA 06

Visitez notre site internet



Direction

Christophe BARLA - 06 89 89 27 99
peche06.barla@gmail.com

Administration - Comptabilité

Christelle KALUZNY - 04 93 72 06 04 / 06 77 40 60 44
peche06.contact@gmail.com

Hydrobiologie

Romain PASSERON - 06 77 41 98 63
peche06.passeron@gmail.com

Continuité écologique

François MASSET - 07 88 37 45 21
peche06.francois.masset@gmail.com

Loisir Pêche

Animateur : Freddy FREMONT - 06 77 40 86 32
peche06.fremont@gmail.com

Office français de la biodiversité

04 92 08 03 04 ou 06 72 08 12 67

Impression :

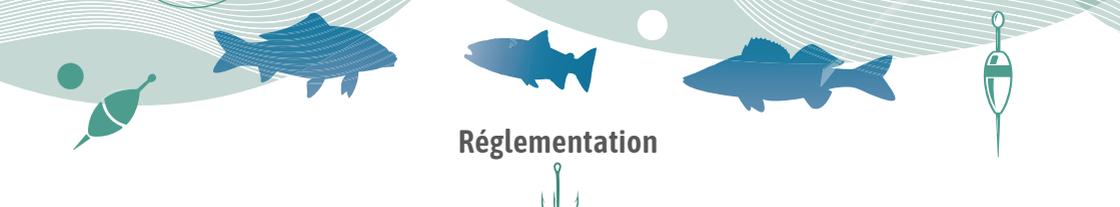
Le guide La pêche dans les Alpes-Maritimes est édité par la FDAAPPMA 06

Distribution :

Le guide de la pêche dans les Alpes-Maritimes est distribué gratuitement chez les dépositaires d'articles de pêche (voir la liste complète sur : www.peche06.fr) et les offices de tourisme.

Prochaine édition : janvier 2026





Réglementation

1. Objet

La réglementation de la pêche en eau douce dans le département des Alpes-Maritimes est fixée comme suit.

La limite aval du champ d'application de cette réglementation dans les fleuves est fixée provisoirement pour :

- le Riou de L'Argentière, au rond-point de la RD 2098
- la Siagne, au seuil anti-sel pont de l'autoroute
- la Brague, à la confluence de la Maire
- le Loup, au pont SNCF
- les autres fleuves du département, au trait de côte.

2. Temps d'autorisation dans les eaux de la 1^{ère} catégorie

Dans les eaux de la 1^{ère} catégorie, la pêche est autorisée du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre, inclus, à l'exception de la pêche de l'ombre commun, qui est autorisée du 3^{ème} samedi de mai au 3^{ème} dimanche de septembre, inclus. **La période d'ouverture de la pêche dans le lac de Thorenc, dans le lac de Breil-sur-Roya et dans le parcours et lac du Boréon (ouverture dès que possible), est prolongée de 3 semaines.**

Une demande de prolongation de 3 semaines de la pêche de la truite en rivière est demandée en Préfecture. Nous vous tiendrons au courant de l'accord ou pas de cette demande, en fonction des cours d'eau.

Rappel : Cours d'eau, canaux et plans d'eau de 1^{ère} catégorie : l'Artuby, la Lane, le Loup en amont du barrage de Lauron, la Roya et les lacs de son bassin supérieur, la Siagne en amont du Vieux Pont du Tanneron, le Var en amont du pont de la Manda, le Cians, l'Estéron, la Tinée et les lacs de son bassin supérieur, la Vésubie et les lacs de son bassin supérieur, la Cagne en amont de l'usine désaffectée de La Gaude, la Bévéra, les affluents et sous-affluents des cours d'eau, ou portions de cours d'eau désignés ci-dessus.

3. Temps d'autorisation dans les eaux de la 2^{ème} catégorie

Dans les eaux de 2^{ème} catégorie, la pêche est autorisée toute l'année, à l'exception de :

- la **pêche du brochet, qui est autorisée du 1^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre inclus,**
- la pêche de l'**ombre commun**, qui est autorisée du 3^{ème} samedi de mai au 31 décembre inclus,
- la pêche de la **truite fario**, de l'**omble ou saumon de fontaine**, de l'**omble chevalier** et du **crustivomer** qui est autorisée durant le temps d'ouverture de la pêche dans les eaux de la 1^{ère} catégorie.

Rappel : Cours d'eau, canaux et plans d'eau de 2^{ème} catégorie : tous les cours d'eau, canaux et plans d'eau non classés en 1^{ère} catégorie et le lac du Broc.

4. Temps d'interdiction spécifique

- La pêche des écrevisses à pattes rouges (*Astacus astacus*), des torrents (*Astacus torrentium*), à pattes blanches (*Austrotropamobius pallipes*) et à pattes grêles (*Astacus leptodactylus*) est autorisée pendant une période de 10 jours consécutifs, commençant le 4^{ème} samedi de juillet.
- La pêche à la grenouille est interdite sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau des Alpes-Maritimes.
- La pêche de l'anguille est interdite toute l'année à tous les stades de développement.

Il est interdit de pêcher dans les parties de cours d'eau, canaux ou plans d'eau dont le niveau est abaissé artificiellement (soit dans le but d'y opérer des curages ou travaux quelconques, soit en raison du chômage des usines ou de la navigation, soit à la suite d'accidents survenus aux ouvrages de retenue). Cette interdiction ne s'applique pas dans les cas d'abaissement laissant subsister dans un cours d'eau, un canal ou une retenue à vocation saisonnière, une hauteur d'eau ou un débit garantissant la vie et la circulation des poissons.

En vue de protéger les frayères, la pêche en marchant dans l'eau est interdite dans tous les cours d'eau, ou parties de cours d'eau classés en 1^{ère} catégorie, pendant la période allant du 2^{ème} samedi de mars au 15 avril inclus.

Dans tous les lacs de montagne situés à une altitude supérieure à 1800 mètres, la pêche est autorisée du 3^{ème} samedi de juin au dernier dimanche du mois d'octobre.

5. Heures d'interdiction

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.

6. Taille minimale des poissons et des écrevisses

Les poissons et les écrevisses des espèces précisées ci-après ne peuvent être pêchés et doivent être remis à l'eau immédiatement après leur capture, si leur longueur est inférieure à :

- 0,50 mètre pour le **brochet**
- 0,35 mètre pour le **crustivomer**,
- 0,40 mètre pour le **sandre** dans les eaux de la 2^{ème} catégorie,
- 0,30 mètre pour l'**ombre commun** et le **corégone**,
- 0,20 mètre pour la **lamproie fluviatile**,
- 0,40 mètre pour la **lamproie marine**,
- 0,23 mètre pour l'**omble chevalier**,
- 0,23 mètre pour la **truite fario** sur les cours d'eau ou parties de cours d'eau suivants : la Siagne sur tout son cours, la Cagne et le Malvan sur tout leur cours, les Pailons sur tout leur cours, le Loup de l'embouchure au pont de Bramafan, le Var de l'embouchure au pont de l'Ablé, l'Estéron de la confluence avec le Var à la clue d'Aiglun,

la Tinée de la confluence avec le Var au pont de Clans.

- 0,20 mètre pour la **truite fario** sur tous les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et plans d'eau du département,
- 0,20 mètre pour l'**omble** ou **saumon de fontaine** et la **truite arc-en-ciel**,
- 0,30 mètre pour le **black-bass** dans les eaux de la 2^{ème} catégorie,
- 0,20 mètre pour le **mulet**,
- 0,09 mètre pour les écrevisses appartenant aux espèces mentionnées à l'article 4.

Rappel : La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée, celle des écrevisses de la pointe de la tête, pinces et antennes non comprises, à l'extrémité de la queue déployée.

7. Nombre de captures autorisé

Le nombre de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour, est fixé à 6 dans l'ensemble des

cours d'eau et lacs, à l'exception des lacs de montagne où il est fixé à 10. Attention réglementation spécifique pour les vallons de la Vésubie et de la Roya (encadré spécifique)

Le pêcheur doit immédiatement remettre à l'eau le poisson qu'il capture :

- la Tinée entre le pont de la lune et la Courbaisse (communes de La-Tour-sur-Tinée et Tournefort),
- la Vésubie entre le pont du vieux village et la confluence du vallon du Cervagné (commune de Roquebillière),
- Le Loup, du pont de Bramafan (limite amont) jusqu'à la prise d'eau EDF de Bramafan.

Quotas Carnassier : Les quotas de captures journaliers dans les cours d'eau de 2^{ème} catégorie sont de 3 carnassiers (brochets, sandres et black-bass) par jour et par pêcheur, dont 2 brochets au maximum, sous réserve que les poissons conservés soient supérieurs aux tailles légales de capture (Brochet : >50 cm, Sandre : >40 cm, Black-bass : >30 cm), décret ministériel n° 2016-417 du 7 avril 2016.

En raison de la tempête Alex, la pratique de la pêche dans les vallées de la Vésubie et de la Roya est autorisée seulement dans les secteurs suivants :

Vallée de la Roya :

Ouverture totale de la pêche sur l'ensemble de tous les territoires des AAPPMA de la Roya, sauf :

- la Roya du pont de la station d'épuration en aval de la commune de Fontan jusqu'à sa connexion avec la Ceva
- de la prise d'eau EDF de la commune de St Dalmas de Tende à la connexion avec la Levenza qui restent interdits à la pêche jusqu'au 31 décembre 2025).

Pour tous les secteurs de la Roya ouvert post Alex, y compris le lac des Cygnes à Breil sur Roya, il est acté en matière de réglementation :

- Une taille réglementaire de capture des truites fario : 25 cm
- Un nombre de salmonidés par jour et par pêcheur : 3

Vallée de la Vésubie, secteurs ouverts à la pêche :

- La Vésubie de sa connexion avec le Var jusqu'à l'aval du premier tunnel routier ("Portes de la Vésubie" sur 500 m) commune de Levens,
- Le vallon de la Madone de Fenestre et de ses affluents situés en amont du dernier pont routier et du parc de stationnement de la Vacherie dans le Parc National du Mercantour et le vallon de Prals et ses affluents, commune de St Martin Vésubie,
- Le lac Saint Grat à Belvédère,
- les vallons de l'Espaillart et de la Gordolasque et l'ensemble de leurs affluents, communes de Roquebillière et Belvédère
- le vallon de la planchette, du Riou de la Bollène commune de la Bollène Vésubie, et de tous leurs affluents.

Pour tous les secteurs de la Vésubie ouvert post Alex, il est acté en matière de réglementation :

- Une taille réglementaire de capture des truites fario : 25 cm
- Un nombre de salmonidés par jour et par pêcheur : 3
- Les lacs de montagne d'une altitude supérieure à 1 800 m (date d'ouverture spécifique).
- Le parcours et le lac du Boréon ouverture dès que possible en 2025, en fonction de l'avancée des travaux.



8. Procédés et modes autorisés

Les membres des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques peuvent pêcher au moyen de :

- 4 lignes au plus dans les eaux de 2^{ème} catégorie, de 2 lignes au plus dans les eaux domaniales de 1^{ère} catégorie, d'une ligne dans les eaux non domaniales de 1^{ère} catégorie,
- la vermée et de 6 balances au plus destinées à la capture des écrevisses et des crevettes,
- d'une carafe, ou bouteille, destinée à la capture des vairons et autres poissons servant d'amorces dont la contenance ne peut être supérieure à 2 litres, dans les eaux de 2^{ème} catégorie.

Les lignes doivent être montées sur canne et munies de 2 hameçons, ou de 3 mouches artificielles au plus. Elles doivent être disposées à proximité du pêcheur.

La pêche de la truite à l'aide d'un hameçon simple dans la Siagne et ses affluents, en 1^{ère} catégorie, est autorisée sans ardillon ou avec ardillon écrasé.

Les balances à écrevisses peuvent être indifféremment rondes, carrées ou losangiques. Leur diamètre ou leur diagonale ne doit pas dépasser 0,30 mètre.

Rappel : Eaux du domaine public fluvial de 1^{ère} catégorie : Var du pont de la Manda à la confluence de la Vésubie.

9. Procédés et modes de pêche prohibés

Il est interdit dans les cours d'eau ou leurs dérivations d'établir des appareils, d'effectuer des manœuvres, de battre la surface de l'eau en vue de rassembler le poisson, afin d'en faciliter la capture.

Il est interdit, en vue de la capture du poisson :

- de pêcher à la main ou sous la glace, ou en troublant l'eau, ou en fouillant sous les racines et autres retraites fréquentées par le poisson. Toutefois, pour la pêche à la ligne du goujon, le pilonnage effectué par le pêcheur lui-même est autorisé,
 - d'employer tous procédés ou de faire usage de tous engins destinés à accrocher le poisson autrement que par la bouche. Toutefois, est autorisé, pour retirer de l'eau le poisson déjà ferré, l'emploi de l'épuisette et de la gaffe ;
 - de se servir d'armes à feu, de fagots sauf pour la pêche des écrevisses appartenant aux espèces autres que celles mentionnées à l'article 4, de lacets ou de collets, de lumières ou feux, de matériel de plongée subaquatique.
- Pendant la période d'interdiction spécifique de la pêche du brochet, la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle, est interdite dans les eaux classées en 2^{ème} catégorie.

Il est interdit d'utiliser comme appât ou comme amorce :

Nous vous informons que la pêche de la truite aux leurres demeure interdite à l'ouverture sur les parties basses des cours d'eau de deuxième catégorie, notamment le Loup (aval du barrage du Lauron), Siagne (aval du vieux pont de Tanneron), le Var (aval du pont de la Manda) et sur la totalité des Paillons.

La pêche aux leurres en deuxième catégorie est autorisée du dernier samedi du mois d'avril au 31 décembre.

- les œufs de poissons naturels, frais de conserve ou mélangés à une composition d'appâts ou artificiels, dans tous les cours d'eau ou plans d'eau,
- les asticots et autres larves de diptères, dans les eaux de la 1^{ère} catégorie.

Il est interdit d'appâter les hameçons et engins avec les poissons des espèces dont la taille minimum a été fixée par les articles R 436-18 et R 436-19 du code de l'environnement, des espèces protégées par les dispositions des articles L 411-1, L 411-2 et L 412-1 et des espèces mentionnées au 1^o et 2^o de l'article L 432-10 du même code.

Il est interdit de pêcher à l'aide d'hameçon muni d'ardillons dans les parties de cours d'eau où le pêcheur doit immédiatement remettre à l'eau le poisson qu'il capture définies à l'article 7. Seule l'utilisation d'hameçon sans ardillon ou d'hameçon simple avec ardillon écrasé y est autorisée.

10. Interdictions permanentes de pêche

Toute pêche est interdite dans les dispositifs assurant la circulation des poissons dans les ouvrages construits dans le lit des cours d'eau, dans les pertuis, vannages et dans les passages d'eau à l'intérieur des bâtiments.

Toute pêche est interdite à partir des barrages et écluses ainsi que sur une distance de 50 mètres en aval de l'extrémité de ceux-ci, à l'exception de la pêche à l'aide d'une ligne, nonobstant l'application des règles valables au titre de la sécurité publique. En outre, la pêche aux engins et aux filets est interdite sur une distance de 200 m en aval de l'extrémité de tout barrage et de toute écluse.

11. Interdictions temporaires de pêche

Toute pêche est interdite dans la réserve temporaire de pêche située à :

- l'extrémité nord du lac du Broc, (trapèze comprenant une longueur de berge ouest de 95 mètres environ et une longueur de berge est de 119 mètres environ).

QUAND J'ACHÈTE MON ADHÉSION, OÙ VA MON ARGENT ?

EXEMPLE : CARTE COMPLÈTE À 112 €

8,80 €

L'AGENCE DE L'EAU

La RMA ⁽¹⁾ : 8,80 € est une taxe qui va à l'Agence de l'eau et participe au financement des actions des Fédérations par exemple :

- Les restaurations morphologiques
- La restauration des franchissements piscicoles pour le compte des AAPPMA

32,40 €

FÉDÉRATION NATIONALE POUR LA PÊCHE EN FRANCE

La CPMA ⁽²⁾ : 32,40 € va à la Fédération Nationale pour la Pêche en France

- Reversement d'une aide à l'emploi auprès des 93 fédérations départementales
- Subvention des actions de restauration des milieux, des actions en faveur du développement du loisir pêche et aide juridique (procès pollution) à la demande des fédérations départementales pour le compte des AAPPMA.
- Représentation et défense des pêcheurs auprès des institutions à l'échelle nationale

26,00 €

CLUB HALIEUTIQUE INTERDÉPARTEMENTAL ⁽³⁾

- Réciprocité du Club Halieutique Interdépartemental
- Reversement aux fédérations et aux AAPPMA du produit de la réciprocité pour l'entretien des rivières, l'acquisition des baux de pêche et le développement du loisir pêche



15,00 €

AAPPMA

La cotisation statutaire de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

- La gestion locale du réseau piscicole (alevinage, lâchers sur parcours découverts)
- L'animation locale (ex : école de pêche, fête de la pêche)
- L'entretien des rivières et des frayères
- La garderie

29,80 €

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE 06

Financement de cinq emplois techniques et administratifs qui apportent leur soutien aux AAPPMA par la mise à disposition du personnel fédéral spécialisé (hydrobiologistes...) pour réaliser :

- Les plans de gestion piscicoles,
- Les travaux de restauration des rivières
- La formation des gardes-pêche.
- Le développement du loisir pêche.
- La surveillance de notre patrimoine piscicole
- Le suivi administratif et comptable ainsi que la distribution d'informations auprès des pêcheurs

(1) Redevance pour les Milieux Aquatiques : il s'agit d'un « impôt » prélevé par les Agences de l'eau. (2) Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques : elle est reversée aux Fédérations départementales par péréquation sous forme d'actions directes ou indirectes au profit des AAPPMA. (3) Trois groupements de fédérations permettent une réciprocité sur 91 départements. Les trois groupements sont réciprocaires entre eux. L'un d'eux est le Club Halieutique Interdépartemental auquel la fédération de pêche 06 adhère. Les pêcheurs ne sont pas obligés d'y adhérer s'ils souhaitent pêcher uniquement dans le 06.

Ouverture 2025 en Vésubie et Roya

L'impact de la Tempête Alex en octobre 2020 a été très important sur la Vésubie, la Roya ainsi que la basse Tinée. La Fédération et les AAPPMA concernées ont commencé fin de printemps 2021 à faire un état initial. Il a fallu effectuer des pêches électriques de sondage afin de déterminer les populations présentes.



Les résultats obtenus mettent en avant que certains cours d'eau étaient très peu impactés. Ces secteurs, que l'on peut qualifier de conformes sur le plan piscicole, peuvent être réouverts à la pratique de la pêche. La question que nous nous sommes posée collégalement avec les AAPPMA, était la gestion des prélèvements de truites fario sur ces secteurs. La réponse la plus adéquate semble être la limitation du nombre de capture mais également, en se basant sur l'étude des populations de fario sauvages, l'augmentation de la taille de capture.

C'est dans ce sens que la Fédération, et les AAPPMA concernées, ont réalisé une demande spécifique de modification de l'arrêté préfectoral pour l'ouverture 2025 en ce qui concerne certains secteurs de la Vésubie et de la Roya.

Réouverture de la pratique de la pêche en première catégorie piscicole dans la vallée de la Vésubie :

- **De toute la Gordolasque et ses affluents**, où le nombre est limité à 3 salmonidés par jour et par pêcheur et la taille réglementaire de capture est de 25 cm pour la truite fario.

- **Le vallon de la Madone de Fenestre et ses affluents en amont du dernier pont routier** (parking de la vacherie) et le vallon de Prals, où le nombre est limité à 3 salmonidés par jour et par pêcheur et la taille réglementaire de capture est de 25 cm pour la truite fario.

- **Vallons de l'Espaillart et affluents, commune de Roquebillière et Belvédère, ruisseau de la Planchette et affluents, ainsi que le Riou de la Bollène Vésubie et affluents, commune de la Bollène**, où le nombre est limité à 3 salmonidés par jour et la taille de capture est de 25 cm pour la truite fario.

Le parcours découverte de la basse Vésubie de sa connexion avec le Var au premier tunnel « les portes de la Vésubie » Où le nombre est limité à 3 salmonidés par jour et la taille de capture est de 25 cm pour la truite fario.

Pour le parcours et le lac du Boréon, ouverture dès que possible en fonction des travaux.

Réouverture de la pratique de la pêche en première catégorie piscicole dans la vallée de la Roya :

Ouverture totale de la pêche sur l'ensemble de tous les territoires des AAPPMA de la Roya, sauf :

- la Roya du pont de la station d'épuration en aval de la commune de Fontan jusqu'à sa connexion avec la Ceva
- de la prise d'eau EDF de la commune de St Dalmas de Tende à la connexion avec la Levenza qui restent interdits à la pêche jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour tous les secteurs de la Roya ouvert post Alex, y compris le lac des Cygnes à Breil sur Roya, il est acté en matière de réglementation :

- Une taille réglementaire de capture des truites fario : 25 cm
- Un nombre de salmonidés par jour et par pêcheur : 3

Pour les lacs de montagne, la pêche est autorisée à partir du 3^{ème} samedi de juin au dernier dimanche du mois d'octobre.

Nous avons renforcé la garderie afin de faire respecter ces mesures réglementaires. Une signalétique au bord de l'eau sera également mise en place.

Prix des cartes de pêche 2025

La Roya devient réciprocaire au niveau interdépartemental

Avec une carte de pêche interdépartementale d'un autre département (réciprocaire au Club Halieutique Interdépartemental, CHI), il est possible de pêcher dans l'ensemble des territoires des AAPPMA de la vallée de la Roya.

Dans la même logique, les cartes interdépartementales délivrées par les AAPPMA de la Roya sont réciprocaires pour l'ensemble des départements ouverts à la réciprocaité interdépartementale (CHI).

Toutes les AAPPMA des Alpes Maritimes sont réciprocaires entre elles, seule la carte journalière n'est valable que sur les baux de pêche de l'AAPPMA qui la délivre.

Carte	Description	Tarifs
Personne majeure	Carte annuelle « Personne Majeure », 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. <u>Valable sur l'ensemble des AAPPMA du territoire départemental ouvert à l'exercice de la pêche.</u>	86 €
Interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle interfédérale « personne majeure ». Carte réciprocaire CHI ou EHGO ou URNE. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche.	112 €
Réciprocaité Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Pour membre d'une AAPPMA non réciprocaire et non adhérente au CHI, ou à l'EHGO ou à l'URNE. Ayant déjà acquitté une CPMA qui doit être présentée sur une autre carte de pêche. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche.	84,80 €
Personne mineure ⁽¹⁾	Carte annuelle « personne mineure » : pour les mineurs de 12 à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. CPMA acquittée une seule fois.	26 €
Découverte -12 ans ⁽¹⁾	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » pour les jeunes de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Pêche à 1 ligne. Tous modes de pêche. Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte.	7 €
« Découverte Femme » ⁽¹⁾	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte.	41 €
Journalière	Carte journalière. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Valable uniquement sur les lots de l'AAPPMA.	21 €
Hebdomadaire ⁽¹⁾	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Reçoit la CPMA « Hebdomadaire » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.	36 €
Hebdomadaire pour un membre ayant déjà une CPMA ⁽¹⁾	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Carte de pêche sans CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte de pêche comportant une CPMA annuelle (Pas de timbre CPMA).	22 €



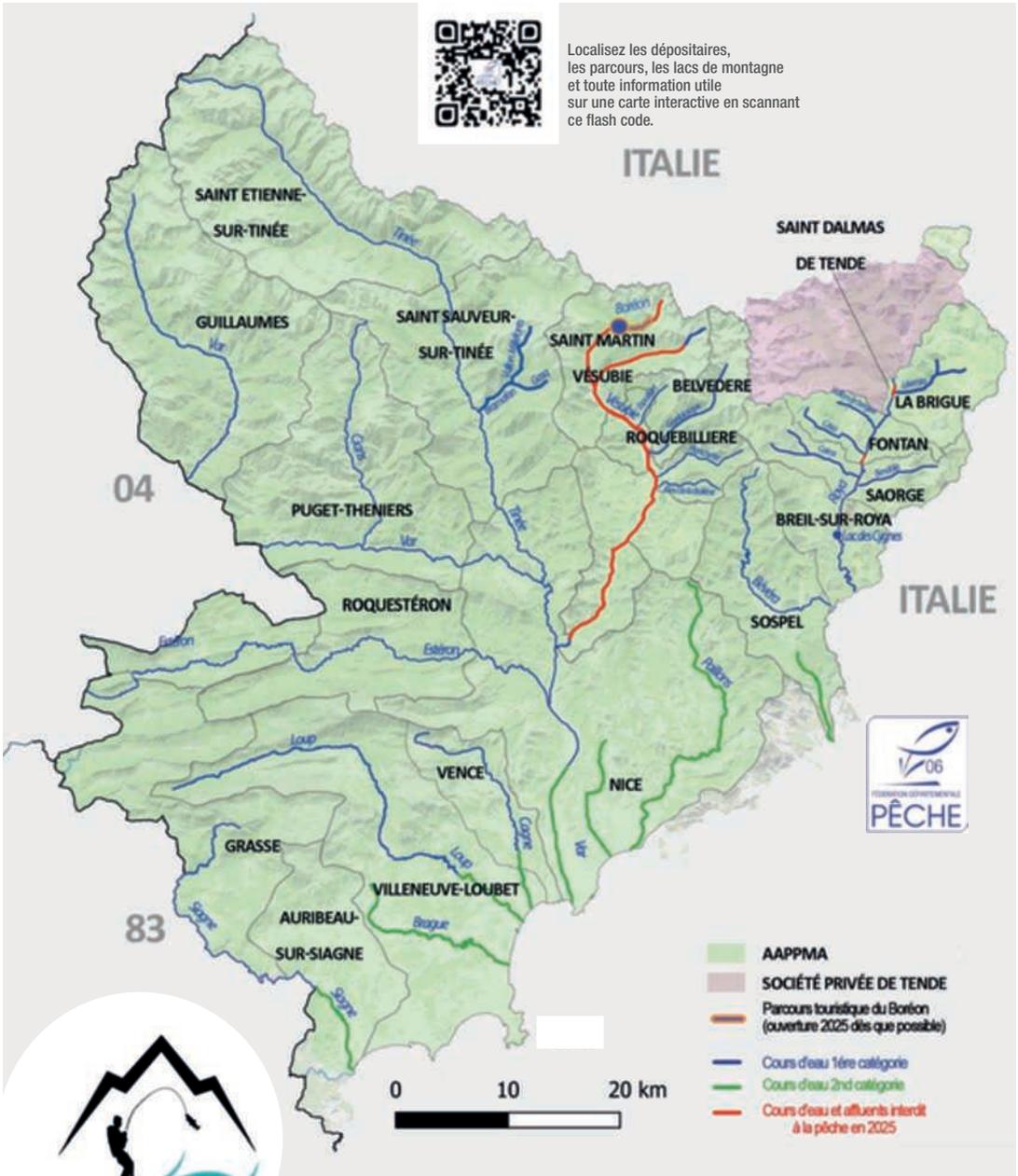
1-Le pêcheur est exonéré de la vignette réciprocaité, il peut pêcher dans tous les départements du Club Halieutique et de l'Entente Halieutique du Grand Ouest.



Carte générale



Localisez les dépositaires, les parcours, les lacs de montagne et toute information utile sur une carte interactive en scannant ce flash code.



- AAPPMA
- SOCIÉTÉ PRIVÉE DE TENDE
- Parcours touristique du Borion (ouverture 2025 dès que possible)
- Cours d'eau 1ère catégorie
- Cours d'eau 2nd catégorie
- Cours d'eau et affluents interdits à la pêche en 2025



SOLIDARITÉ POUR NOS VALLÉES
VÉSUBIE / ROYA / TINÉE

Guides de pêche

Freddy Fremont

Plongez dans l'univers captivant de la pêche des carnassiers avec Freddy Fremont, véritable expert des rivières de l'arrière-pays Niçois et des lacs varois. Que vous soyez un novice désireux d'apprendre les ficelles de la pêche ou un passionné cherchant à perfectionner ses compétences, Freddy vous offre une expérience sur mesure. Explorez des eaux riches en truites, brochets, perches et silures, que ce soit au cœur de nos rivières ou sur les calmes lacs varois. Chaque moment au bord de l'eau une opportunité de capturer des souvenirs, ressentez l'excitation de traquer la truite dans nos eaux vives et découvrez les nouvelles techniques spécifiques en choisissant l'option en bateau qui est une opportunité unique de traquer les grands carnassiers de nos lacs.

Contact : 06 81 68 22 06 - freddyguidedepeche@gmail.com

Site web : freddyfremontmoniteurguidedepeche.com

Kévin Chambon

Retour à l'essentiel - Aventure, Pêche & Nature. Ce sont les fondements de l'expérience proposée par Les Sens de la Rivière. Que ce soit dans les Alpes, la région qui l'a vu grandir, ou dans les Cirques de l'île de la Réunion, la région qui l'a plus récemment adopté, Kévin Chambon vous propose de venir arpenter une canne à mouche en main, les plus beaux cours d'eau et lacs d'altitude de ces magnifiques régions. En initiation ou perfectionnement, à la journée ou en expédition de plusieurs jours, à pieds ou en packraft, les possibilités sont grandes et n'attendent que vous !

Contact : 06 17 95 01 74 - contact@lessensdelariviere.fr

Site web : Les-Sens-de-la-Riviere.com

Yohann Fournier

Installé à Entrevaux, cela va sans dire qu'une grande partie de ses terrains de jeux se trouvent sur les Alpes-Maritimes (Tinée Vésubie, Estéron, lac du Broc, entre autres). Yohan vous propose des sorties pêche en torrents de montagne, rivières, lacs de barrage ou d'altitude, des ateliers de pêche au coup pour les enfants. Que ce soit à la mouche, aux leurres ou appâts naturels, il vous donnera de précieux conseils dans la traque des poissons de notre région. Il vous propose également des sorties de pêche en mer en bateau à la recherche des prédateurs de nos côtes ou simplement des poissons de roches.

Contact : 06 50 42 82 05

Site web : www.guidedepeche04.fr
guide.peche.04@gmail.com

Guillaume Durand

Il vous fera partager sa passion pour le milieu aquatique et l'art de la pêche à la mouche. Il vous propose de vous initier aux différentes techniques de pêche à la truite. Guillaume vous enseigne notamment la pratique du Tenkara (méthode ancestrale japonaise recommandée pour les débutants) ou toute autres méthodes de pêche sportive (appâts naturels, leurres).

Contact : 06 80 48 60 09

Site internet : www.riviera-fly-fishing.com

Aurélien Martinez

Aurélien est avant tout un passionné de pêche. Installé à Menton dans les Alpes Maritimes (06), son terrain de jeu s'étend des vallées de l'arrière-pays jusqu'à la grande bleue. De nature très sociale, c'est avec grand plaisir qu'il partagera avec vous toutes ses connaissances de la pêche et des milieux aquatiques. Il vous fera découvrir toutes les techniques de pêche modernes : leurres, jig, slow jig, vif tenya,.... A bord de son bateau où depuis la berge des cours du département.

Contact : 06 32 47 87 41 - Mail : aurelien.martinez11@yahoo.fr

Site web : amfishing06.com

Jérôme Lariven

Jérôme vous propose de découvrir ou vous perfectionner dans toutes les techniques de pêche à la truite. La Siagne, l'Artuby, Loup,.... et le Verdon sont ses rivières de prédilection. Il vous propose également de découvrir la pêche en bateau à la recherche des carnassiers sur les lacs de Sainte Croix et Saint Cassien. Il a également la possibilité de vous organiser des séjours pêche en Irlande, en Italie ou encore au Costa Rica

Contact : 06 87 05 45 65 - Jerome.lariven@outlook.com

Site web : jeromeguidedepeche-wixsite.com

DreamFish and Co

Plongez dans l'aventure de la pêche avec notre guide passionné. Réservez dès maintenant pour vivre des moments inoubliables au cœur de la Méditerranée, des rivières et des lacs du département. Choisissez parmi nos forfaits flexibles, adaptés à vos préférences. Des sorties en famille aux expériences VIP, nos tarifs compétitifs garantissent une journée de pêche exceptionnelle, quel que soit votre budget.

Instagram : [@dreamfishandco](https://www.instagram.com/dreamfishandco) - Facebook : DreamFish and Co / Pierre Ducroo guide de pêche - Site web : www.dreamfishandco.fr

Tél. 07 83 90 03 56

Journée de la Pêche DIMANCHE 1^{ER} JUIN 2025

Vous souhaitez vous détendre, vous faire plaisir ou découvrir de nouvelles sensations ? Vous aimez le partage avec la nature et vous retrouver en famille ou entre amis ? Venez participer à la journée de la pêche. Au programme : de nombreuses animations organisées par les associations et fédérations de pêche. Vous êtes la Génération Pêche !



A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur : www.cartedepeche.fr



Bienvenue sur les parcours de pêche Découverte, No Kill et Sportifs

Ces parcours labélisés sont accessibles gratuitement à tout porteur de carte de pêche valide. Réglementation à consulter sur les flyers et panneaux indicateurs de chaque parcours. Les parcours « découverte » offrent un très bon potentiel de pêche et un balisage spécifique.

Sur ces espaces, vous trouverez des truites de déversement, idéales pour faire ses premières armes avant d'aller taquiner les belles sauvages toutes proches.

La fédération de pêche et l'ensemble des AAPPMA vous souhaitent d'agréables moments dans nos cours d'eau.

LES PARCOURS « DÉCOUVERTE »

- 01 L'Ecluse : Pégomas
- 02 L'Apié : Amont Pont de Tanneron
- 03 Interdépartemental de la Siagne : Pont de Mons
- 04 Lac de Thorenc : Thorenc (plan d'eau Fédéral)
- 05 Rives du Loup : Colle / Loup
- 06 Capelans : Bar/Loup
- 07 Pont des Veyans
- 08 Poutaouchoun : Vence
- 10 Bec de l'Estéron : Pont de l'Estéron
- 11 Roquestéron : Village
- 12 Mescla : Reveston
- 13 Le Cians : Gorges inférieures du Cians
- 14 La Roudoule : Puget-Théniérs
- 15 Guillaumes : Aval du village
- 16 Villeneuve d'Entraunes : village
- 17 Estenc : Plan d'eau
- 18 Les Batteries : Pont des Batteries
- 21 Lac de Ouort : Aval Saint Etienne de Tinée
- 26 Paillon de Contes : Amont Pont du Riou
- 29 La Brigue : Village - Logis Hôtel Le Mirval
- 30 Breil/Roya : Lac des Cygnes (réciprocitaires Club Halieutique interdépartemental)
- 33 Bassé Vesubie : connexion avec le Var jusqu'à l'aval du 1^{er} tunnel (Portes de la Vesubie)
- 34 Pont de Clans : Amont du pont
- 35 Sospel : Sous le village (Du pont Ste Marie au Pont de la Source)
- 36 Chastillon : Sous le village d'Isola 2000
- 37 Sigale : Entre les 2 ponts

LES PARCOURS « SPORTIFS »

- 09 La Cagne : Riou « parcours sportif de la haute Cagne »
- 19 Isola Village : Tinée – amont prise d'eau
- 20 La Guerche : Route Isola 2000
- 23 Le Cartel : St Etienne de Tinée - parcours pédagogique

PARCOURS « NO KILL » (ouverts à la réciprocité)

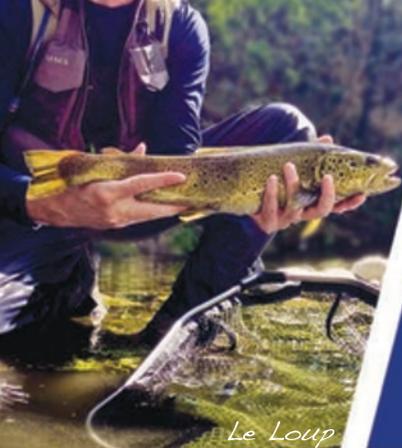
- A La Courbaisse : aval Pont de la Lune
- C Sospel : Village - entre les 3 ponts
- D Transfrontalier : Frontière au Pont de l'Arme
- F La Brigue : Village
- G Moulinet : le Peira Cava
- H Villeneuve Loubet : Du pont de Villeneuve Loubet jusqu'à la plage de toile (environ 100 m en amont de l'ancienne barrière)
- I Bramafan : Du pont de Bramafan (limite amont) jusqu'au barrage (limite aval).



En raison des tempêtes Alex et Aline, la pratique de la pêche dans les vallées de la Vésubie et de la Roya est autorisée seulement dans certains secteurs. Le nombre de captures de salmonidés est limité à 3 par jour et par pêcheur, taille de capture 25 cm pour la truite fario (voir page 9 réglementation).



Cartographie interactive des parcours de pêche



Le Loup

MEGAPECHE.COM

LE TOP MER & RIVIERE



Mégapêche est le magasin de pêche incontournable dans la région !

Toutes les techniques de pêche y sont présentes sur plus de 350 m²



Plus de 10000 références sont en stock !



DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE

APPÂTS DE PÊCHE

UNIQUE DANS LE DÉPARTEMENT | Devant le magasin



219 Avenue du Docteur Lefebvre
06270 VILLENEUVE-LOUBET

☎ 04 22 16 14 84



Retrouvez-nous aussi sur :



Manifestations 2025

1^{er} juin : journée nationale de la pêche au lac des Neiges, Valdeblore

18 mai 2025

Fête des associations de pêche
au lac de Thorenc

31 mai 2025

Fête de la pêche
au lac Saint Grat

1^{er} juin 2025

Journée Nationale de la Pêche
au lac des Neiges Valdeblore

13 juillet 2025

Lac du Contet
Gordolasque

20 juillet 2025

Journée de la Pêche
Lac de l'Ouont
(St Etienne de Tinée)

2 août 2025

Fête de la Pêche
Lac d'Estenc (Sources du Var)

LES SORTIES AU BORD DE L'EAU

14 juin, Puget Théniers - Parcours découverte pêche, fête des enfants.

26 avril, Roquesteron - Rencontre au bord de l'eau, découverte de la pêche, fête des enfants.

18 mai lac de Thorenc - Fête des associations de pêche, permis de pêche obligatoire.
Contact 06 17 97 37 65

Samedi 24 mai, Auribeau Pré des Pitchouns - Initiation à la pêche.
Contact : 06 17 97 37 65

31 mai, lac de Saint Grat - Fête de la pêche

1^{er} juin, lac de Valdeblore - Journée nationale de la pêche. Déversement de truites arc en ciel dans le lac, découverte de la pêche, la carte de pêche n'est pas obligatoire, stands dédiés aux techniques de pêche, guides de pêche.

Découverte de la pêche en no kill, gratuite, la carte de pêche n'est pas obligatoire.

18 juin - Animation Feeder sur la Siagne / Mandelieu :
06 17 97 37 65

13 juillet, Lac du Contet vallée de la Gordolasque, à partir de 10 h, 6 truites par pêcheur, petit concours pour les enfants, buvette et restauration sur place.
Carte de pêche en cours de validité obligatoire.

2 août, fête de la pêche au lac d'Estenc (source du Var)

Lâcher de truites dans le lac. Carte de pêche en cours de validité obligatoire.

17 septembre, pêche à l'anglaise sur la Siagne / Mandelieu : 06 17 97 37 65

AURIBEAU

17^e journée de la pêche et de la nature :

samedi 1^{er} mars 2025 dans la salle Mistral à Pegomas.
Renseignements au 06 60 10 65 40.

CAGNES-SUR-MER

Animations et concours

Se renseigner auprès de l'AAPPMA 06 43 54 26 47.

27 avril concours enfants Cagnes-sur-Mer

8 juin concours enfants Villeneuve Loubet

30 ou 31 août concours de la Colle sur Loup

ROQUEBILLIÈRE

Animations pêche : contactez Alain Pouchin :
06 76 35 05 67.

Club de pêche à la mouche de Roquebillière :

<http://club-mouche-roquebilliere.fr>

Site pédagogique :

<http://baudrysvt.freebox.fr:2000/moodle=>

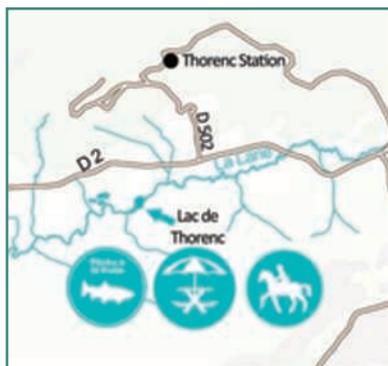


Besoin d'un renseignement
sur les conditions de pêche
ou la réglementation ?
Contactez les points « info pêche »
du secteur ou la Fédération
départementale
au 04 93 72 06 04.

La Siagne et la Lane

A RETENIR !

La Siagne est alimentée en amont par des sources magnifiques qui offrent une eau fraîche et pure toute l'année. Les paysages sont stupéfiants et la richesse du milieu aquatique offre une croissance rapide des espèces piscicoles. Située à l'ouest du département et limitrophe avec le département du Var dans sa partie inférieure, la Siagne possède une diversité piscicole remarquable que confirme chaque année, les pêches d'inventaires réalisées par les AAPPMA et la fédération de pêche du 06. Il n'est donc pas rare au niveau de St Cézaire, de piquer des truites fario de plus de 30 cm, sous une cascade ou en queue de radier. En aval au niveau de Pégomas, des gardons de la taille d'une main, des tanches de la livre ou encore des perches de plus de 35 cm sont présents et peuvent être tentés à toutes les techniques de pêche. Enfin, les brochets ne sont pas en reste et dans les zones profondes, vous aurez le plaisir d'observer un joli bec qui attend ses proies, embusqué dans les branches ou sous un rocher.



18 mai 2025
Fête de la pêche
Lac de Thorenc

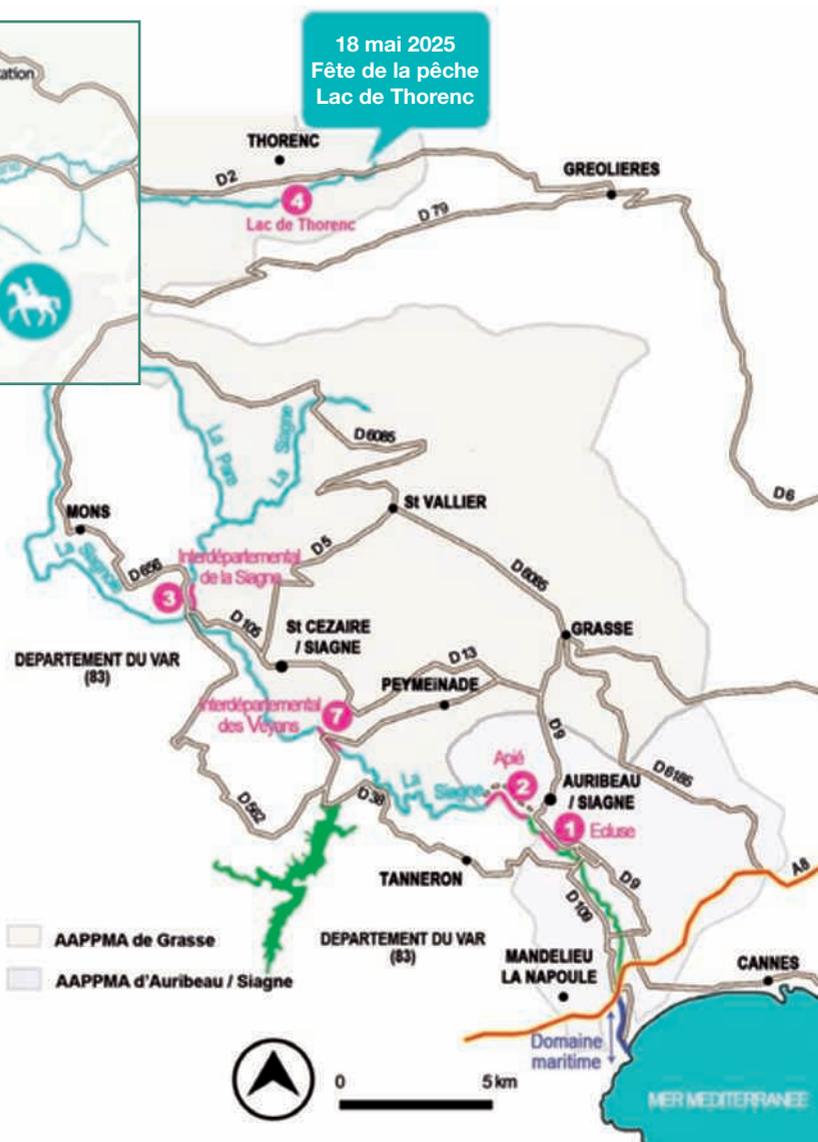
Où dormir ?

Le Préjoly
à St Vallier
Tél. : 04 93 60 03 20

Camping des Monges
à Auribeau sur Siagne
Tél. : 04 93 60 91 71

Où manger ?

Restaurant La Flambée
au lac de Thorenc
Tél. : 04 93 60 02 23
(Point info pêche)



- 1^{ère} catégorie
- 2^{ème} catégorie

AAPPMA AURIBEAU SUR SIAGNE

(Point Info Pêche)

CABESTO À MANDELIEU Z. I.

La Canardière
04 92 97 31 90
(Chèque uniquement)

OFFICE DU TOURISME DE MANDELIEU

04 93 93 64 64
(Carte bleue uniquement)

AAPPMA GRASSE

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC À SAINT-AUBAN

04 93 60 42 30
(Carte bleue uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À GRASSE

04 89 04 52 20
(Carte bleue uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À SAINT-VALLIER-DE-THIÉY

04 89 04 30 85
(Carte bleue uniquement)

INFO VILLAGE À SAINT CÉZAIRE SUR SIAGNE

04 93 40 57 77
(Carte bleue uniquement)

CONTACTS AAPPMA

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

« Les Pêcheurs de Basse Siagne »
Jean-Philippe PIERRAT (Point Info Pêche)
Tél. : 06 60 10 65 40
pierrat.jeanphilippe@gmail.com
facebook / instagram : les pêcheurs
de Basse Siagne

Pour tous renseignements :
nettoyages, lâchers de poissons ou autres
Tél. : 06 60 10 65 40

GRASSE

« Club des Pêcheurs de Grasse
et du Canton de Saint Vallier »
Jacques BELLETTINI
Tél. : 04 93 60 24 79

LIMITES AAPPMA

AURIBEAU-SUR-SIAGNE

La Siagne à l'aval du barrage du Tignet-Tanneron, la Grande Frayère et la Mourachonne.

GRASSE

La Lane et le Haut Artuby dans le département, la Siagne à l'amont du barrage du Tignet-Tanneron, l'Estéron de la limite du département à l'aval de la cluse de St Auban.

INTERDICTIONS

COMMUNE D'AURIBEAU SUR SIAGNE

Barrage de Tanneron : 500 m à l'aval - Îlot du Gabre : 100 m en amont et en aval (îlot compris) - Pont de Tanneron : 50 m à l'amont et 500 m à l'aval - Tanneron – Bassin de compensation.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

La pêche sans ardilhon ou ardilhon écrasé sur hameçon simple est obligatoire dans la Siagne en 1^{ère} catégorie. Maille : 23 cm
Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6.

ESPÈCES

Truite Fario / Brochet / Tanche / Perche / Gardon / Carpe / Black bass / Chevesne / Truite arc en ciel

OFFICE DE TOURISME

ST CÉZAIRE-SUR-SIAGNE : 04 93 40 57 77
PEYMEINADE : 04 93 66 19 19
ST -VALLIER-DE-THIÉY : 04 93 42 78 00
MANDELIEU : 04 93 93 64 64
CABRIS : 04 93 60 55 63

PARCOURS DE PÊCHE

1^{ère} catégorie

GRASSE

Parcours Interdépartemental de la Siagne à St Cézaire.

Parcours Interdépartemental de la Siagne au pont des Veyans.

THORENC

Lac découverte, plan d'eau Fédéral, réciprocal à toutes les AAPPMA du département

AURIBEAU

Parcours de l'Apié à l'amont du pont de Tanneron

2^{ème} catégorie

PEGOMAS / AURIBEAU

Parcours de l'Ecluse

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

CABESTO

à Mandelieu Z.I. La Canardière
04 92 97 31 90

DÉCATHLON

à Mandelieu Z.I. La Canardière
04 93 90 25 08

DÉCATHLON

à Grasse
34, chemin de la Madeleine
04 92 42 49 49



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année

La pêche aux leurres reste interdite du 27 janvier au 25 avril 2025

Le Loup

A RETENIR !

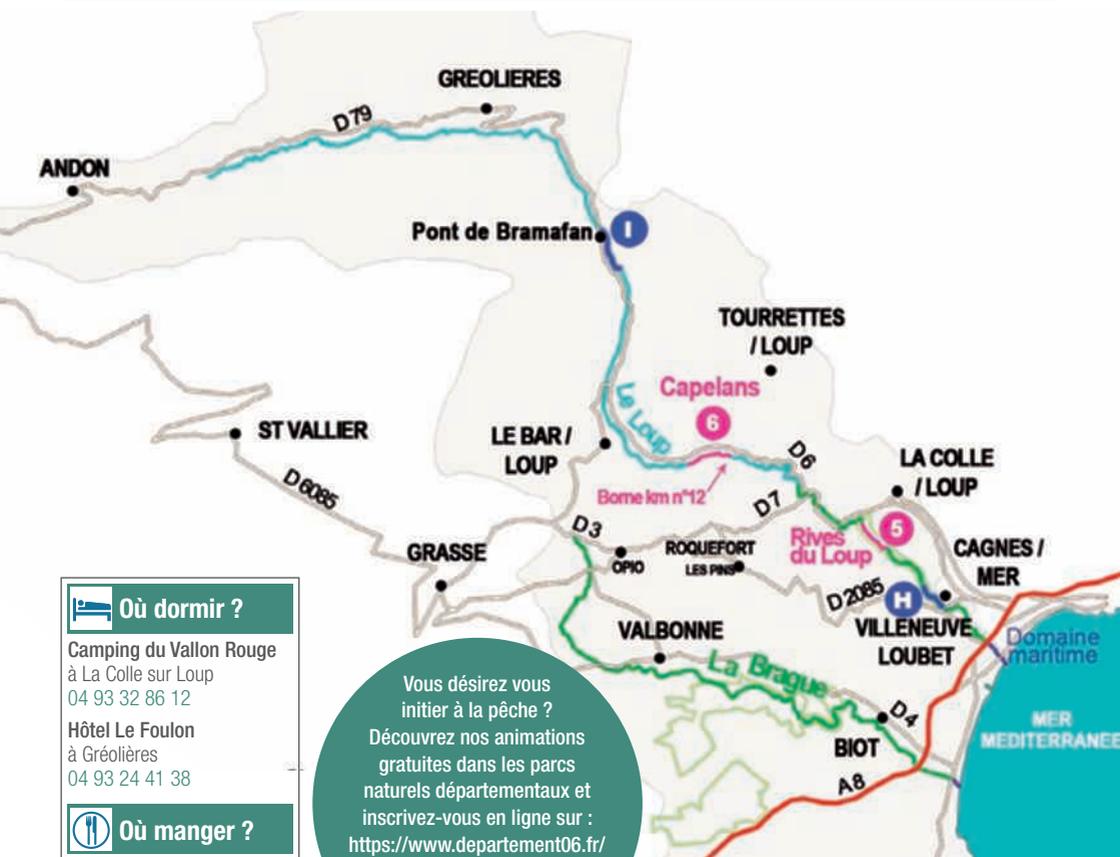
Le Loup, comme la Siagne, est une magnifique rivière calcaire avec des profils différents permettant des pêches très ludiques. Riche en truites fario, la partie haute est classée en 1^{ère} catégorie piscicole.

Dès les premiers beaux jours, l'activité alimentaire des truites est maximale. Régulièrement, toutes les farios sont à « table » en même temps ! Que l'on procède au toc, au lancer ou encore à la mouche, vous pouvez souvent faire de belles pêches dans un cadre somptueux.

Le parcours des Capelans situé à Bar sur Loup en 1^{ère} catégorie piscicole, est dédié à la découverte de la pêche. Les lâchers de truites sont fréquents et assurent une pêche toutes techniques

pour les pêcheurs de tous niveaux. Le nouveau parcours de Bramafan, plus sportif est en « No Kill ». Les prises doivent être relâchées dans les meilleures conditions et les hameçons sans ardlillons ou écrasés.

En aval, à partir du barrage du Lauron et jusqu'à la mer, le Loup est classé en 2^{ème} catégorie piscicole. Il offre des paysages variés et remarquables. Sinueux et sauvage, le cadre somptueux des basses gorges dévoile des postes où il est agréable de tremper le fil. Les grosses truites ne sont pas rares et le lancer est le meilleur moyen de les intercepter. Les accès sont faciles et permettent de vous faire plaisir en pêchant quelques heures sans faire de longs trajets.



Où dormir ?

Camping du Vallon Rouge
à La Colle sur Loup
04 93 32 86 12

Hôtel Le Foulon
à Gréolières
04 93 24 41 38

Où manger ?

Auberge des Gorges
du Loup
à Tourettes sur Loup
04 93 59 38 01

Vous désirez vous
initier à la pêche ?
Découvrez nos animations
gratuites dans les parcs
naturels départementaux et
inscrivez-vous en ligne sur :
[https://www.departement06.fr/
lesanimations-grand-public](https://www.departement06.fr/lesanimations-grand-public)
(A partir de 8 ans
et adultes)

— 1^{ère} catégorie

— 2^{ème} catégorie

5 km



DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

DÉCATHLON À ANTIBES

1800, chemin des Terriers
04 93 74 10 20

MEGAPECHE – TOUTE LA PÊCHE À VILLENEUVE-LOUBET

219, avenue du Dr Julien Lefebvre
04 22 16 14 84

OFFICE DU TOURISME LA COLLE SUR LOUP

04 93 32 68 36
(carte bleue uniquement)



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 27 janvier au 25 avril 2025.



Dans le cas de constatation de pollution

Vous aurez peut-être un jour la désagréable surprise de découvrir une pollution dans les eaux de la rivière où vous vouliez pêcher. Vous constaterez éventuellement la mort de quelques poissons. Vous êtes le premier sur les lieux, il faut immédiatement donner l'alerte.

Encore faut-il savoir à qui s'adresser. Dans un premier temps, il faut essayer de joindre :

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 04 93 72 72 72
- Office Français de la Biodiversité : 04 92 08 03 04 - 06 72 08 12 67
- Fédération de pêche des Alpes-Maritimes 04 93 72 06 04

N'oubliez pas non plus que les gendarmeries (Tél. : 17) ou les brigades de sapeurs-pompiers (Tél. : 18) doivent être alertées.

CONTACTS AAPPMA

CAGNES SUR MER

« Les Amis de la Gaule »
Jean-Luc DELACROIX (Point Info Pêche)
06 43 54 26 47
aappmacagnes.jld@gmail.com
aappmacagnes06@yahoo.fr
Facebook : Lesamisdelagaule06
Site Internet :
<http://amisdelagaulecagnes06.e-monsite.com>

LIMITES AAPPMA

CAGNES SUR MER

La Brague, le Loup, la Cagne à l'aval des Gorges (Val de Cagnes).

INTERDICTIONS

COLLE SUR LOUP

Pêche interdite le long du parcours de canoë-kayak.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 23 cm de l'embouchure au Pont de Bramafan - 20 cm du Pont de Bramafan aux sources. Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6.

ESPÈCES

Truite Fario / Truite AEC / Anguille / Vairon

ATELIER PÊCHE NATURE (APN)

Jacques PONCET : 06 12 06 24 65 et
Jean-Luc DELACROIX : 06 43 54 26 47

OFFICE DE TOURISME

VILLENEUVE-LOUBET

16, avenue de la Mer 04 92 02 66 16

LA COLLE SUR LOUP

10, avenue de Provence 04 93 32 68 36

CAGNES SUR MER

6, Bld Maréchal Juin 04 93 20 61 64

PARCOURS DE PÊCHE

1^{ère} catégorie

LE BAR / LOUP

Parcours de pêche des Capelans (borne kilométrique n°12 sur la D6).
Nombre de prises : 3

2^{ème} catégorie

LA COLLE / LOUP

Parcours des Rives du Loup.
Nombre de prises : 6

Permis obligatoire

Renseignements : 06 43 54 26 47

PARCOURS NO KILL MOUCHE ET LEURRE SANS ARDILLON

Du pont de Villeneuve Loubet jusqu'à la plage de toile (environ 100m en amont de l'ancienne barrière)

Du pont de Bramafan (limite amont) jusqu'à la prise d'eau EDF Bramafan (limite aval).

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

ANCRE D'OR

à Cagnes-sur-Mer 84, bd de la Plage
04 93 31 02 10
ancredor-cagnes@wanadoo.fr

DÉCATHLON

à Antibes
1800, chemin des Terriers
04 93 74 10 20

MEGAPECHE - TOUTE LA PÊCHE

à Villeneuve-Loubet
219, avenue du Dr Julien Lefebvre
09 67 30 81 19 / 04 22 16 14 84



La Cagne

A RETENIR !

La Cagne est un magnifique petit cours d'eau méditerranéen s'écoulant dans un cadre sauvage offrant un moment de pêche rafraîchissant et relaxant à courte distance du bord de mer.

D'une petite vingtaine de kilomètres en 1^{ère} catégorie piscicole, elle présente des faciès très différents depuis sa source à Coursegoules, issue partiellement d'une résurgence, sa descente entre les baous en cascades et vasques puis son cours s'adoucit bien couvert par la végétation, ce qui lui permet d'avoir une température régulée. Les gorges sont nombreuses et abritent une bonne densité de truites fario nées dans ce cours d'eau. D'autres espèces font l'objet de suivis scientifiques comme l'anguille ou le barbeau méridional. La zone de Cagnes sur mer a été réaménagée afin de rendre son cours plus naturel et permettre la migration des poissons.

La Cagne se prête bien à toutes les techniques de pêche :

- Le toc est une valeur sûre, surtout en début de saison avec des esches comme la patraque ou la teigne sur des montages fins dans cette eau cristalline.

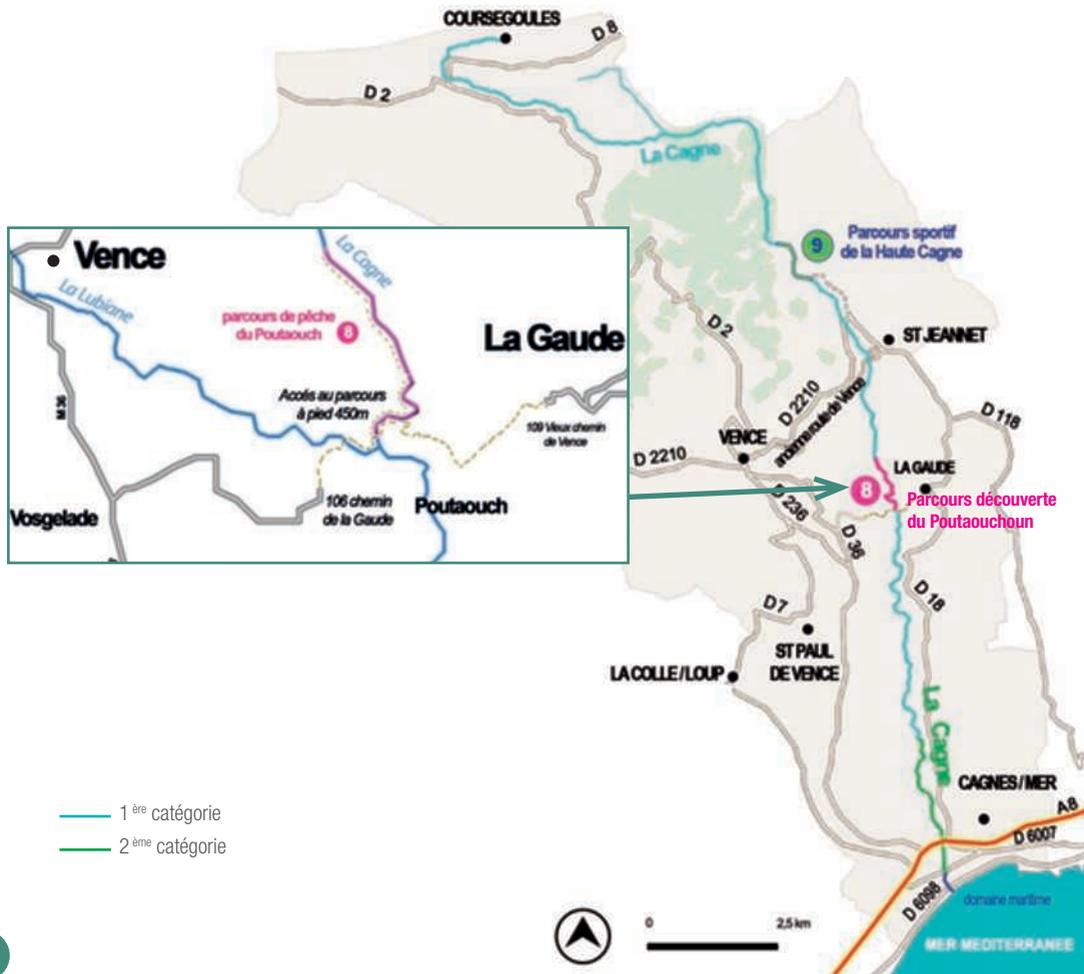
- L'ultra léger est performant avec une petite tournante ou de petits poissons nageurs en permettant des lancers précis.

- Pour les pêcheurs à la mouche, la pêche est technique mais ludique que ce soit en sèche ou en nymphe.

Deux parcours sont mis à votre disposition par L'AAPPMA « La Saumonée Vençoise » :

L'AAPPMA et la fédération de pêche du 06 ont également mis en œuvre un programme de restauration des frayères et un suivi des populations afin de favoriser la reproduction naturelle. Nous vous demandons à cet égard, amis pêcheurs, de particulièrement respecter les zones « grattées » sans marcher dans l'eau. Les accès voiture aux parcours étant étroits, merci de respecter les riverains en vous garant du mieux possible.

La Cagne est un merveilleux cours d'eau qui mérite la bienveillance et la persévérance que ce soit pour la pêche ou sa protection.



- 1^{ère} catégorie
- 2^{ème} catégorie

DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

OFFICE DU TOURISME
VENCE

04 93 56 08 38

MAISON DU DÉPARTEMENT
VENCE

04 89 04 58 60

(carte bleue uniquement)



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 27 janvier au 25 avril 2025.

CONTACTS AAPPMA

VENCE

« La Saumonée Vençoise »
Patrick MONROLIN (Point Info Pêche)
06 08 41 64 22
patrick.monrolin@neuf.fr
Site : www.saumonee-vencoise.fr

Si vous constatez un secteur asséché, merci de le signaler sur le site : <http://u.osmfr.org/m/895495/> afin d'améliorer nos connaissances sur la Cagne

LIMITES AAPPMA

VENCE

La Cagne à l'amont des gorges (Val de Cagnes), à la Source.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 23 cm
Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario / Truite Arc-en-ciel / Anguille / Vairon

OFFICE DE TOURISME

VENCE

04 93 56 08 38

SAINT LAURENT DU VAR

04 93 31 31 21

SAINT JEANNET

04 93 59 49 45

PARCOURS DE PÊCHE

Ouverts gratuitement à tout détenteur de la carte de pêche réglementaire.
Nombre de captures conseillées : 3 par pêcheur et par jour.
Taille réglementaire : 23 cm.

1^{ère} catégorie

VENCE

- Le parcours sportif de Vence en 1^{ère} catégorie piscicole dans le secteur du Riou, est un parcours en gestion patrimoniale dans un environnement sauvage.

- Le parcours Découverte du Poutaouchoun également en 1^{ère} catégorie piscicole, est dédié à la découverte de la pêche pour petits et grands avec des lâchers de truites arc en ciel dont les dates sont communiquées sur le site de la fédération de pêche du 06.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

ANCRE D'OR

à Cagnes-sur-Mer
84, bd de la Plage

04 93 31 02 10

ancredor-cagnes@wanadoo.fr



L'Estéron

A RETENIR !

Classé entièrement en 1^{ère} catégorie piscicole et labellisé « rivière sauvage », l'Estéron est un affluent du Var qu'il rejoint en aval du village de la Clave près de Carros. Dans sa partie basse et médiane, l'Estéron est un magnifique cours d'eau bleuté qui serpente dans une vallée possédant une forêt typiquement méditerranéenne. Les mouilles sont souvent immenses et le lancer permet de prospecter rapidement et correctement tout un secteur. L'amont est torrentueux et alimenté par un vaste plateau constitué par une grande zone humide où la pêche à la mouche en été est idéale. En début de saison, prospecter la partie inférieure de l'Estéron où les truites profitent des conditions climatiques un peu plus favorables qui leur ouvrent largement l'appétit. Le toc est une valeur sûre, en particulier dans les amortis et les queues de courant. La patraque est souvent intéressante dans les grands courants et le vers de terre est l'appât roi quand l'eau est trouble. Une bonne maîtrise de la dérive et un ferrage immédiat sont recommandés quand les eaux sont fortes.

26 avril, rencontre au bord de l'eau, découverte de la pêche, fête des enfants



Soyez tolérants et pédagogues envers les autres passionnés des rivières

Les pêcheurs auront à cœur de ne pas causer de dommages aux récoltes, aux arbres, aux clôtures, aux canaux d'irrigation et d'être courtois avec les riverains. L'incompréhension et l'égoïsme de certains suffisent à compromettre les efforts développés pour que la pêche soit accessible à tous et partout.

- Ne jetez pas à l'eau les appâts utilisés pour la pêche
- Donnez l'exemple : ne laissez pas traîner sur les berges, leurres, plombs, appâts, fils de pêche, papiers, bouteilles, boîtes de conserves vides et n'oubliez pas que ce que vous laissez derrière vous sera le reflet de votre éducation. Rapportez, à chaque sortie, au moins un déchet trouvé au bord de la rivière.

DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

MAISON SERVICES AU PUBLIC ST AUBAN

04 93 60 42 30

(Carte bancaire uniquement)



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 27 janvier au 25 avril 2025.

CONTACTS AAPPMA

ROQUESTERON

Hubert Chabaud (Point Info Pêche)
AAPPMA La truite saumonée
06 62 92 64 39
bubudelaroque06@gmail.com

LIMITES AAPPMA

ROQUESTERON

L'Estéron du pont de Vescous à la clue d'Aiglun.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 23 cm de la confluence avec le Var à la clue d'Aiglun / 20 cm en amont de la clue. Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario / Truite Arc-en-ciel

OFFICE DE TOURISME

GILETTE

04 92 08 98 08

PARCOURS DE PÊCHE DÉCOUVERTE

Réglementation de la pêche en 1^{ère} catégorie.

PONT DE L'ESTÉRON

Parcours du Bec de l'Estéron.

ROQUESTÉRON

Parcours de Roquestéron village.

SIGALE

Parcours de pêche de l'entre deux ponts.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

DECATHLON NATURE ACTIVE

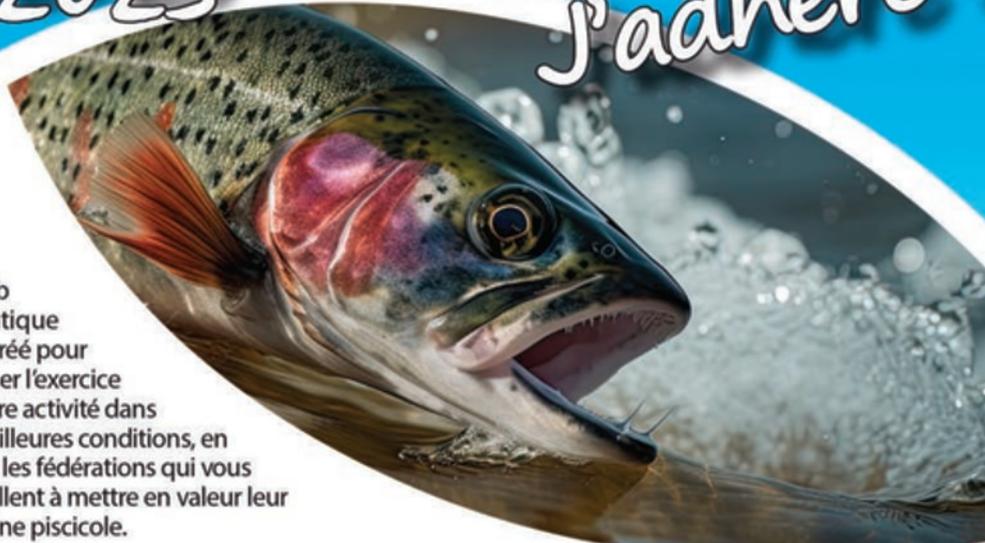
à Nice Lingostière
04 93 18 10 11



Club Halieutique Interdépartemental

2025

J'adhère !



Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.

2 produits...

- La carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 112 €

Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique Interdépartemental, matérialisée par une vignette de réciprocité pré-imprimée.

- La vignette Club Halieutique au prix de 40 €

Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» mais une simple carte «personne majeure» d'une AAPPMA réciprocitaire sur laquelle sera apposée la vignette.

...qui offrent quoi ?

La réciprocité !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale «personne majeure» ou une carte «personne majeure» + la vignette, peuvent pêcher dans **91 départements** de France !

Bon à savoir

La réciprocité vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte «hebdomadaire», d'une carte «personne mineure» (12/18 ans), d'une carte «découverte» (-12 ans) ou d'une carte découverte «femme» !

Attention !

Sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique Interdépartemental.

N'ATTENDEZ PLUS !

Demandez le dépliant et consultez le site internet du département où vous pêchez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires !

* Attention : vous ne bénéficiez de ces avantages que si l'AAPPMA à laquelle vous avez adhéré est réciprocitaire.





La carte interfédérale «personne majeure» du CHI ou la carte «personne majeure» accompagnée de la vignette CHI, vous permet de pêcher dans 91 départements :

- les 37 départements du Club Halieutique Interdépartemental (CHI)
- les 37 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)
- 17 départements de l'Union Réciprocaire du Nord Est (URNE)

Les objectifs du Club

- Promouvoir et développer la réciprocité entre les fédérations afin de faciliter et favoriser le tourisme pêche.
- Soutenir financièrement les fédérations afin de leur permettre d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole.

Les ressources du Club

Elles sont constituées des cotisations d'adhésion de chaque fédération membre et des cotisations «Club» incluses dans les cartes réciprocaires

interfédérales «personne majeure» ou les vignettes «Club».

Le CHI participe ainsi au financement des baux de pêche, à l'impression des dépliants fédéraux et reverse une dotation annuelle aux fédérations adhérentes, dont le montant est conditionné par la valeur touristique de chaque département ou encore son potentiel piscicole et halieutique.

Chaque fédération valorise cette dotation à travers le développement du loisir pêche !

(alevinages, optimisation d'outils de gestion, emploi d'agents chargés de la surveillance, etc)

EN TOUTES CIRCONSTANCES,
GARDEZ L'ESPRIT «CLUB» !
Soyez courtois, respectez les récoltes et les biens
d'autrui, n'encombrez pas les chemins avec vos
véhicules et refermez les barrières !

CONTACT

Club Halieutique
Interdépartemental

Résidence Concorde 1
23, Rue de Turenne - 66000 PERPIGNAN
04 68 50 80 12

www.club-halieutique.com/ club.halieutique@wanadoo.fr



Le Haut et Moyen Var

A RETENIR !

Très pittoresque, le Cians est un torrent qui coule dans sa partie supérieure dans des schistes rouges d'une beauté rare. La vie dans un tel cours d'eau est déjà à la base un miracle ! En effet, les crues extrêmement violentes pourraient laisser penser que la vie piscicole est bien rare alors qu'en fait le peuplement piscicole est tout à fait exceptionnel ! Le Haut Var en amont de Puget-Thénières, et en particulier dans les Gorges de Daluis, offre un décor digne du grand canyon. En effet, ces vastes gorges, souvent très dangereuses pour les non-initiés, possèdent une belle population de truites que l'on peut tenter aussi bien au toc qu'au lancer. Plus en amont encore et jusqu'aux sources, le Var est un torrent de montagne où de belles farios à la livrée grise règnent dans les mouilles profondes. Le toc est la technique la plus employée mais les tournantes claires offrent aussi de belles captures. En été, les mouches noires ont la part belle pour les faire monter en surface.



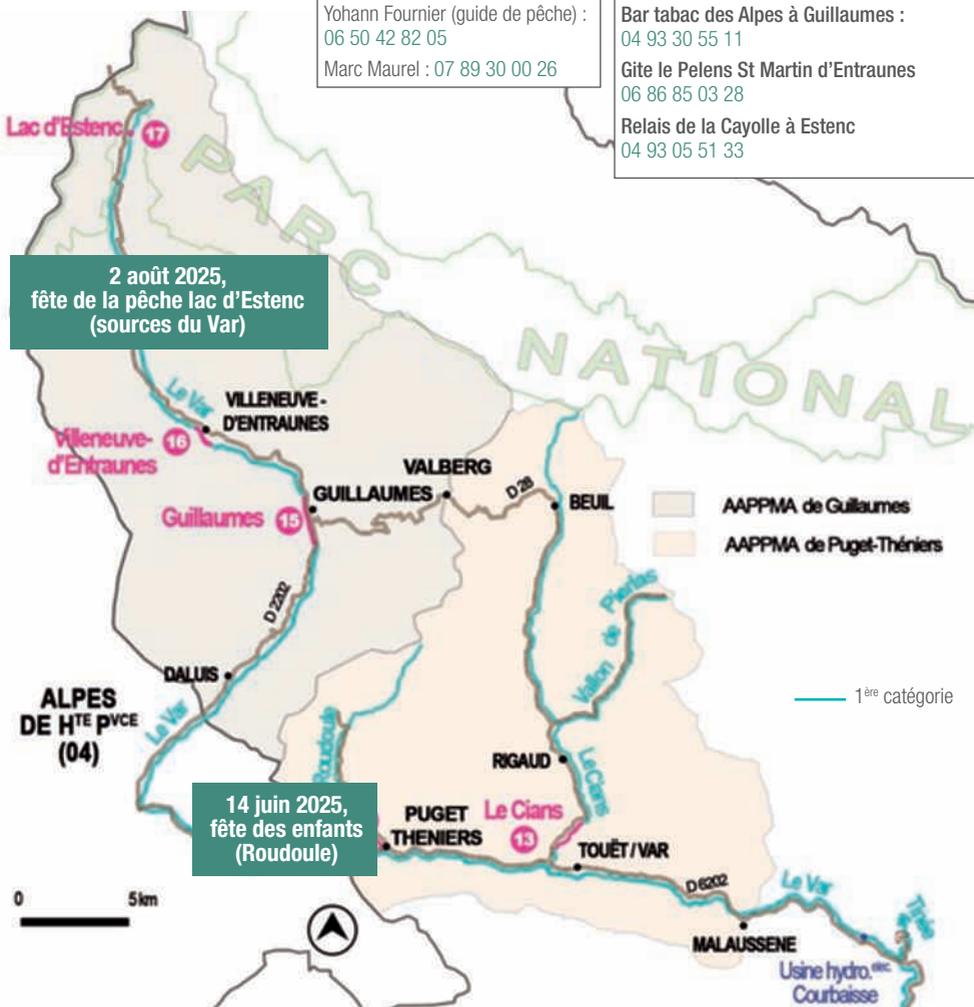
Point Info Pêche

Yohann Fournier (guide de pêche) :
06 50 42 82 05
Marc Maurel : 07 89 30 00 26



Où dormir et manger ?

Bar tabac des Alpes à Guillaumes :
04 93 30 55 11
Gîte le Pelens St Martin d'Entraunes
06 86 85 03 28
Relais de la Cayolle à Estenc
04 93 05 51 33



2 août 2025,
fête de la pêche lac d'Estenc
(sources du Var)

14 juin 2025,
fête des enfants
(Roudoule)

DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

(carte bancaire uniquement)

RESTAURANT LE RELAIS DU MERCANTOUR

À BEUIL

1, route de Nice
04 93 02 35 94

POINT INFO TOURISTIQUE À BEUIL

1, route du Comté de Beuil
04 93 02 32 58

CENTRE SOCIAL DU CANTON À GUILLAUMES

25, Place de Provence
04 93 02 08 67

LOCAL AAPPMA À GUILLAUMES

Sous la poste

CONTACTS AAPPMA

PUGET-THENIERS

« L'Amicale des Pêcheurs du Cians »

Pierre DALMASSO

Quartier de l'Île

06260 PUGET-THENIERS

06 85 84 55 33

Contact info pêche et renseignements :

Nadia Gaydon : 06 82 75 91 53

GUILLAUMES

« Le Haut Var »

Marc MAUREL

07 89 30 00 26

hautvar.peche@hotmail.com

LIMITES AAPPMA

GUILLAUMES

Le Var à l'amont de la limite
du département (Daluis).

PUGET-THÉNIERS

Le Var entre la limite du département
(Puget-Thénières) et le Pont de l'Ablé.

INTERDICTIONS

GUILLAUMES

Toute l'AAPPMA :

Tous les affluents du Var de ce territoire
et sur une longueur de 200 m en amont
immédiat de la connexion avec le Var,
afin de préserver les potentielles
reproductions de truites fario.

PUGET-THENIERS

Le Cians : du Pont du Moulin à la source
(au lieu du Saut du Moulin à la source)
sur 600 m. **La Chalandre** : de la
cascade à la source sur 800 m.

La Roudoule : du Pont Romain à
l'intersection des RD 16 et 416 sur
700 m. **Le Ruisseau de l'Arsilane** :
du confluent du Cians à la cascade sur
300 m.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 20 cm - Nombre de captures
de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario , truite arc-en-ciel , saumon
de fontaine

OFFICES DE TOURISME

PUGET-THÉNIERS

04 93 05 05 05

VALBERG

04 93 23 24 25

GUILLAUMES

04 93 05 57 76

BEUIL

04 93 02 28 58

ENTRAUNES

Point info tourisme 04 93 05 51 26

PARCOURS DE PÊCHE DECOUVERTE

Nombre de captures : 6 par jour et
par pêcheur - Taille réglementaire de
capture : truite fario 20 cm.

Parcours pêche du Cians : gorges
moyennes du Cians

Parcours pêche de la Roudoule :
Puget-Thénières

**Parcours pêche Villeneuve
d'Entraunes** : village

Parcours pêche de Guillaumes :
aval du village

Plan d'eau Découverte d'Estenc

LAC D'ESTENC

Lac de pêche équipé jusqu'à un
ponton d'un accès pour les personnes
à mobilité réduite.

FÊTE DE LA PÊCHE

• **2 août, lac d'Estenc**, avec animations
et apprentissage de la pêche pour tous
publics.

• **14 juin, Roudoule**, Fête des enfants.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière

04 93 18 10 11 (Point Info Pêche)

DECATHLON NICE TNL

à Nice

15 Bd Général Louis Delfino

04 93 74 75 70

BAR TABAC À TOUËT/VAR

(appâts pour la pêche à la truite)

4217, avenue du Gal de Gaulle

04 93 05 61 90

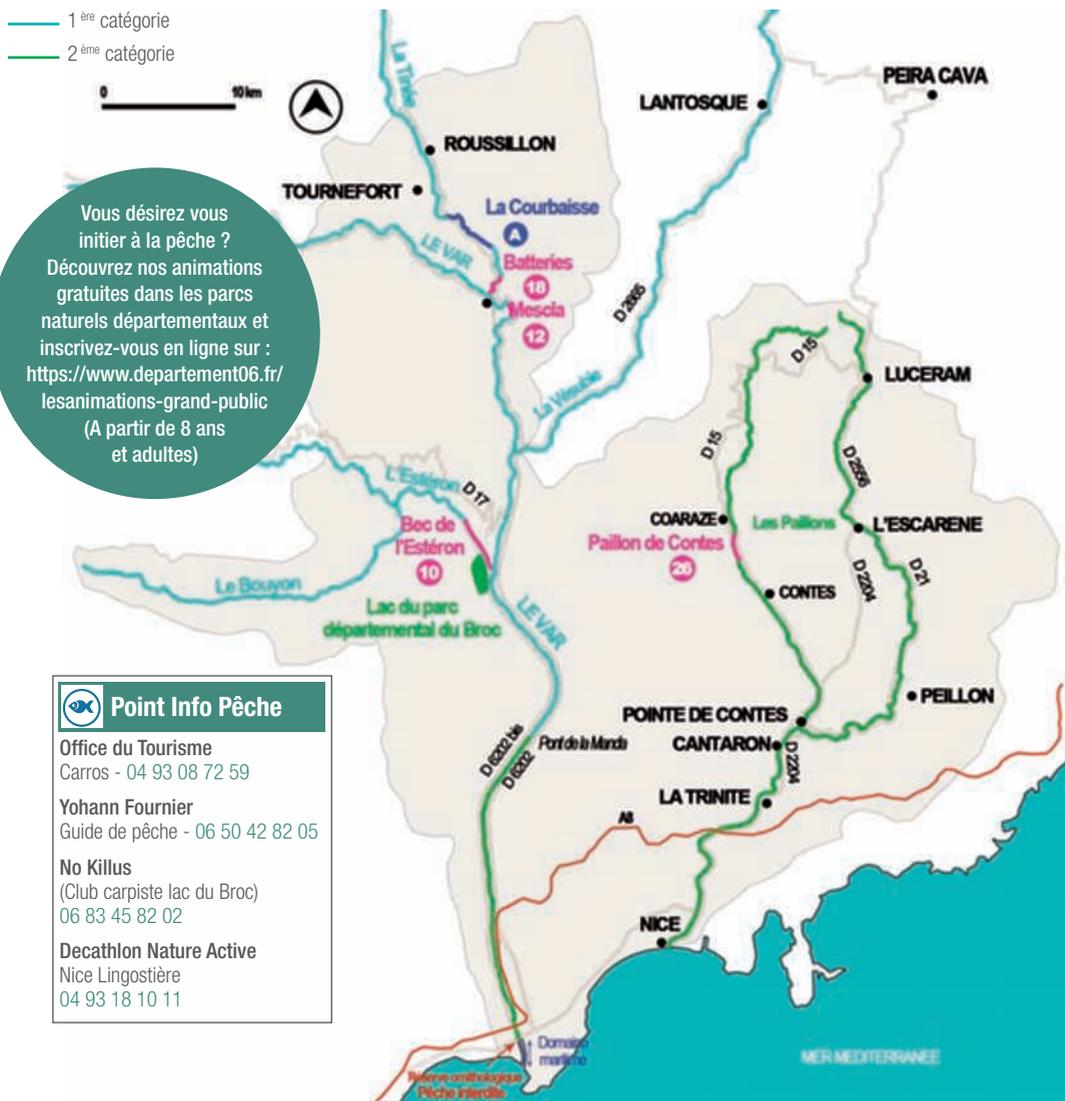
Les Paillons et le Bas Var

A RETENIR !

Le Var est classé en 2^{ème} catégorie piscicole entre le pont Napoléon 1^{er} et le pont de la Manda.

Ce secteur est également en domaine public, c'est à dire que tout pêcheur possédant une carte de pêche valide, peut pratiquer sur le bas du Var avec une canne tenue à la main.

Le lac du parc départemental naturel du Broc est en fait une ancienne gravière de 23 ha, qui abrite une belle population de brochets, black bass, mais aussi de poissons blancs et notamment de carpes de grande taille. La pêche de cette dernière est classique. Ce qui est surprenant c'est la taille des « mères » que l'on peut trouver. La barre des 15 kg est régulièrement franchie. Les carnassiers de belle taille ne manquent pas non plus et offrent de très beaux coups de ligne.



DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

DECATHLON NICE TNL À NICE

15 Bd Général Louis Delfino
04 93 74 75 70

(Carte bancaire uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À NICE

04 89 04 32 90

(Carte bancaire uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À PLAN-DU-VAR

04 89 04 35 00

(Carte bancaire uniquement)

MAISON DU DÉPARTEMENT À SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE

04 89 04 30 80

(Carte bancaire uniquement)

BATISTE INCURVAJA ARMURERIE BANGERS À NICE

51 Bd de la Madeleine
04 22 13 56 94

(Carte bancaire uniquement)



La pêche de la truite Arc-en-ciel dans les eaux de 2^{ème} catégorie est ouverte toute l'année.

La pêche aux leurres reste interdite du 27 janvier au 25 avril 2025.

CONTACTS AAPPMA

NICE

« La Truite Argentée »
Sébastien DROGY
06 70 07 51 59

LIMITES AAPPMA

La Tinée de la confluence avec le Var au pont de Clans, l'Estéron de la confluence avec le Var au Pont de Vescous et de la Clue d'Aiglun à la limite de commune de Saint Auban à l'aval de la clue. Les Paillons.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Sur le Var, toute pêche est interdite : depuis les seuils et 50 m à l'aval de ceux-ci et à partir des îlots situés dans le lit du Var du Pont de la Manda au Pont Napoléon III.

Pêche interdite en aval du Pont Napoléon III (communes de Nice et Saint-Laurent du Var) en vue d'assurer la protection de la réserve ornithologique.

Maille : 23 cm (truite Fario) - Nombre de captures de salmonidés autorisées : 6

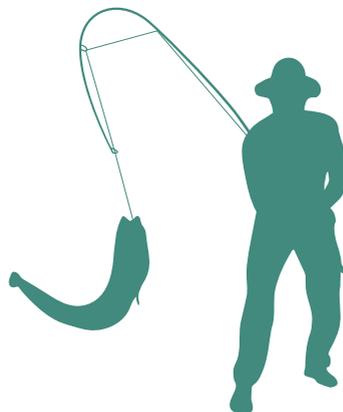
ESPÈCES

Rivière : Truite Fario / Truite arc en ciel - Lac du Broc : Brochet / Tanches / Perches / Gardons / Sandre / Ablettes / Rotengles / Carpes

OFFICES DE TOURISME

Nice : 5, Promenade des Anglais
0 892 70 74 07

Carros : 2, Carriero Fernand Barbary
04 93 08 72 59



LAC DU PARC DÉPARTEMENTAL NATUREL DU BROC

Plan d'eau Fédéral, réciproitaire à toutes les AAPPMA du département et pratique de la pêche possible si les conditions de niveau d'eau le permettent.

Le pêcheur doit être en possession d'une carte de pêche réglementaire et respecter la réglementation pêche ainsi que le règlement spécifique du Parc départemental naturel. Carpe, black-Bass et sandre en « No Kill » EXCLUSIVEMENT. Pêche de nuit interdite. 1 brochet de 50 cm minimum par pêcheur et par jour.

Bas du Var : du pont Napoléon à l'embouchure de la Vesubie, espace Fédéral, réciproitaire à toutes les AAPPMA (domaine public).

PARCOURS DE PÊCHE DÉCOUVERTE

Réglementation de la pêche en eau douce.

1^{ère} catégorie

PONT DE L'ESTÉRON

Parcours de pêche du Bec de l'Estéron

PONT DES BATTERIES

Parcours de pêche des Batteries : basse Tinée.

LE REVESTON, MESCLA

Parcours de pêche de la Mescla : Var.

2^{ème} catégorie

CONTES

Parcours de pêche du Paillon de Contes : amont du Pont du Rio.

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière
04 93 18 10 11 (Point Info Pêche)

DECATHLON NICE TNL

à Nice
15 Bd Général Louis Delfino
04 93 74 75 70



La Tinée

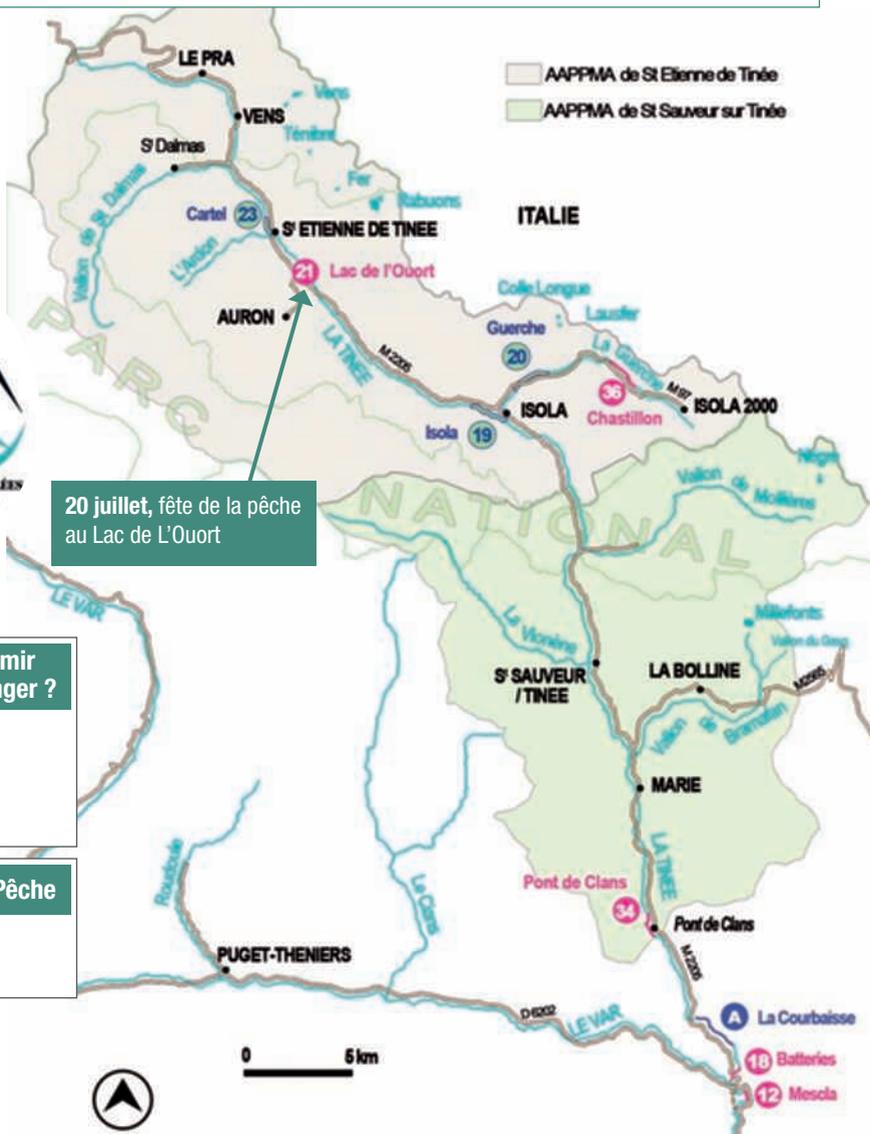
A RETENIR !

Entièrement classé en 1^{ère} catégorie piscicole, ce cours d'eau et ses affluents sont très bien peuplés en truites farios.

Prenant sa source au pied du Col de la Bonette, la Tinée possède un régime nival très marqué qui la conduit à une fonte de neige souvent importante durant laquelle la pêche sur le cours d'eau mère est délicate. La partie basse, en particulier au niveau de Saint Sauveur sur Tinée, se prête bien à toutes les pêches de la truite. La partie haute du cours d'eau est véritablement torrentueuse. La prospection des zones profondes est le meilleur moyen de trouver de belles farios actives, qui ne demandent qu'à intercepter les larves aquatiques ou intrus sur leur territoire. Les affluents ne sont pas à négliger.

Bien peuplés en truites, ils offrent de belles parties de pêche dans un décor sauvage où la nature est totalement préservée.

Pensez dans ce contexte de montagne à limiter vos prélèvements afin de garder l'équilibre du milieu



Où dormir et manger ?

Le Régalivou
St Etienne de Tinée
04 93 02 49 00

Chambres d'hôtes
auron.com/seloger

Point Info Pêche

Office de tourisme
St Etienne-de-Tinée
04 93 02 41 96

DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

MAISON DU DÉPARTEMENT À SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE

04 89 04 36 10

(Carte bancaire uniquement)

« AUX FLEURS DE MANON » À PONT DE CLANS

1250 route de la Tinée

06420 Clan

04 89 34 39 49

OFFICE DE TOURISME A ST ÉTIENNE-DE-TINÉE

04 93 02 41 96

(Carte bancaire uniquement)

LA POSTE À ISOLA VILLAGE

04 93 02 17 00

(carte bancaire uniquement)

OFFICE DE TOURISME ISOLA 2000

04 93 23 15 15

(carte bancaire uniquement)

OFFICE DE TOURISME St Dalmas le Selevage

04 93 02 46 40

CONTACTS AAPPMA

ST SAUVEUR / TINÉE

« La Moyenne Tinée », Pierre BARALE
(Point Info Pêche) 06 81 69 00 94

LA HAUTE TINÉE

Gilbert CLARY (point info pêche)

06 51 57 44 84

aappma.hautetinee@gmail.com

LIMITES AAPPMA

ST ETIENNE DE TINÉE

La Tinée à l'amont du vallon de Valabre en rive droite et du Riou de Chaunis en rive gauche (limite commune de Saint Sauveur-sur-Tinée).

ST SAUVEUR SUR TINÉE

La Tinée à l'amont du Pont de Clans, jusqu'au Riou de Chaunis en rive gauche et au Vallon de Valabres en rive droite (commune d'Isola).

INTERDICTIONS

ST ETIENNE DE TINÉE

Sur la tinée : Pêche interdite du pont d'Azueros à la passerelle de l'Ouort.

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : **Aval** du pont du Pont de Clans :

23 cm - **Amont** du Pont de Clans : 20 cm

Vallon du Gasc Valdeblore, 3 salmonidés par jour et par pêcheur, taille de capture de la truite Fario : 25 cm

Réouverture des vallons de Millefontes et Bramafan à Valdeblore (nombre de prises 3 par jour et la taille réglementaire de capture 25 cm pour la truite Fario)

ESPÈCES

Truite Fario

OFFICES DE TOURISME

St Étienne-de-Tinée 04 93 02 41 96

St Sauveur sur Tinée (été uniquement)
04 93 05 47 58

La Colmiane Valdeblore 04 93 23 25 90

Isola 2000 04 93 23 15 15

Auron 04 93 23 02 66

PARCOURS DE PÊCHE

AAPPMA de St Etienne de Tinée
« La Haute Tinée »

ST ETIENNE DE TINÉE

Parcours sportif du Cartel

Parcours découverte du lac de l'Ouort : aval village

ISOLA

Parcours sportif de la Guerche : route Isola 2000. Parcours sportif en amont de la prise d'eau d'Isola Village.

Parcours découverte du Chastillon :

en aval d'Isola 2000

AAPPMA de St Sauveur « la Moyenne Tinée »

CLANS

Parcours de pêche découverte du pont de Clans : en amont du pont

AAPPMA de Nice « La Truite Argentée »

PONT DES BATTERIES

Parcours découverte des Batteries

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

BUREAU DE TABAC

à St-Etienne de Tinée - Place de l'Église
04 93 02 40 23

DECATHLON NATURE ACTIVE

à Nice Lingostière - 04 93 18 10 11

(Point Info Pêche)

Journée de la Pêche

DIMANCHE 20 JUILLET 2025

Lac de L'Ouort

Vous souhaitez vous détendre, vous faire plaisir ou découvrir de nouvelles sensations ?
Vous aimez le partage avec la nature et vous retrouver en famille ou entre amis ?
Venez participer à la journée de la pêche !

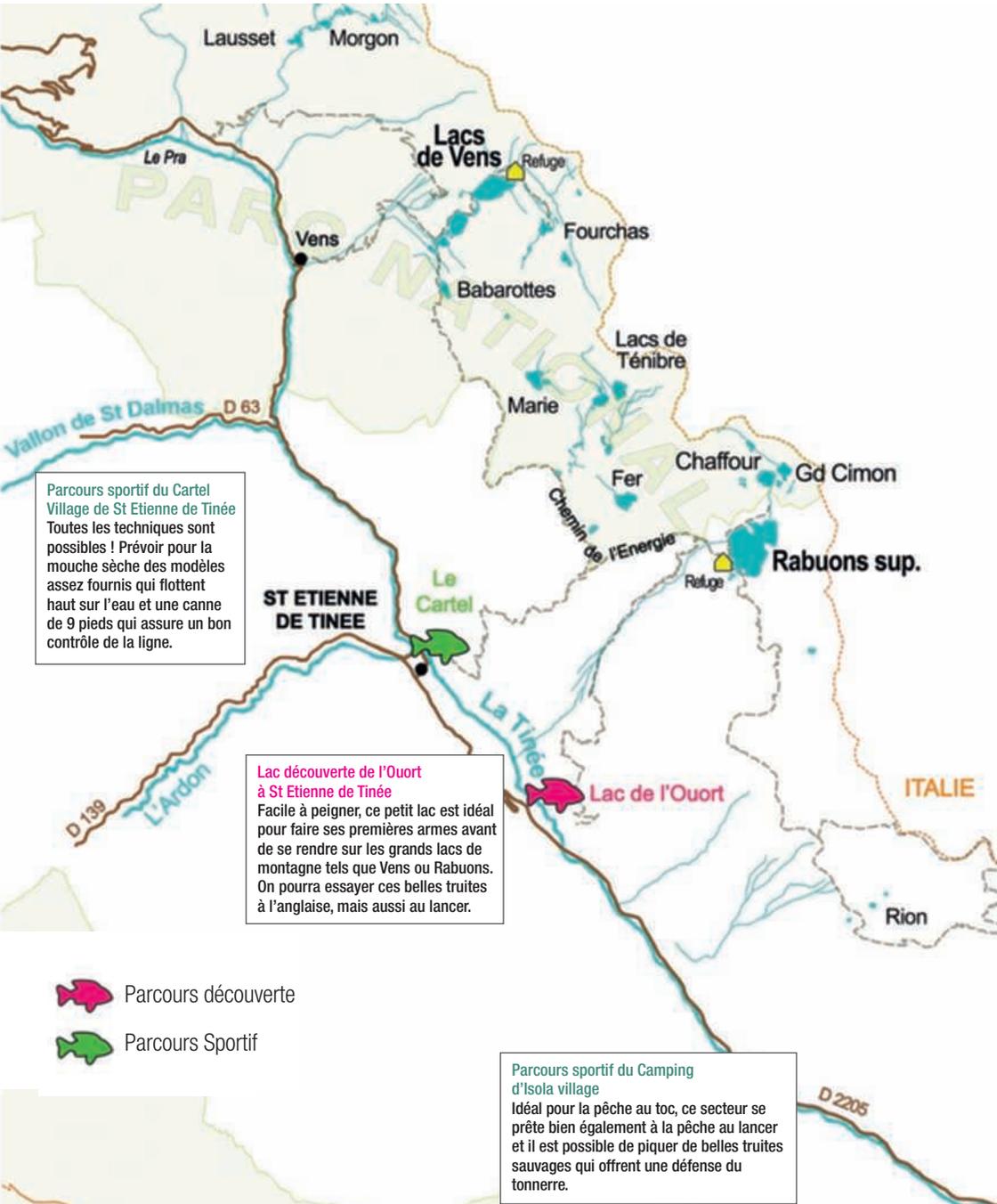
A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr





La Haute Tinée



Parcours sportif du Cartel
Village de St Etienne de Tinée
Toutes les techniques sont possibles ! Prévoir pour la mouche sèche des modèles assez fournis qui flottent haut sur l'eau et une canne de 9 pieds qui assure un bon contrôle de la ligne.

Lac découverte de l'Ouert à St Etienne de Tinée
Facile à peigner, ce petit lac est idéal pour faire ses premières armes avant de se rendre sur les grands lacs de montagne tels que Vens ou Rabuons. On pourra essayer ces belles truites à l'anglaise, mais aussi au lancer.

Parcours sportif du Camping d'Isola village
Idéal pour la pêche au toc, ce secteur se prête bien également à la pêche au lancer et il est possible de piquer de belles truites sauvages qui offrent une défense du tonnerre.



5 PARCOURS DE PÊCHE

La Haute Tinée : un pays d'eau et de montagnes

La diversité des milieux aquatiques offre la possibilité de pêcher la truite dans des rivières de tailles différentes. On peut tenter sa chance le matin sur la Tinée au niveau d'Isola ou sur la Guerche et le Chastillon. Le soir, un petit coup de ligne dans le lac découverte de l'Ouort ou la Tinée au niveau du Cartel, assurent de bons moments.

FÉDÉRATION DES ALPES-MARITIMES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Contact : 04 93 72 06 04
www.peche06.fr

Parcours sportif de la Guerche

Idéal pour s'essayer à la pêche au toc en eaux vives, le vallon de la Guerche ou « Guercha », est un petit bijou pour présenter un appât et dériver le plus naturellement possible dans le courant.

OFFICE DE TOURISME À ST ETIENNE DE TINEE

04 93 02 41 96 et à AURON : 04 93 23 02 66
Hébergement pêche: 04 92 15 21 30
info@gites06.com
<http://www.gite-cotedazur.com>

OFFICE DE TOURISME ISOLA 2000

04 93 23 15 15

HÉBERGEMENTS

auron.com/votresejour

PRÉSIDENT DE L'AAPPMA

Gilbert Clary
06 51 57 44 84
aappma.hautetinee@gmail.com

Parcours découverte du Chastillon

Un torrent de montagne magnifique en aval immédiat de la station d'Isola 2000 où les truites sont cachées sous les pierres et interceptent instantanément vos présentations. Idéal en famille ce secteur est à découvrir



La Vésubie

A RETENIR !

La vallée de la Vésubie, partiellement réouverte en 2024, poursuit sa réouverture progressive et raisonnée malgré les crues successives. En 2025, c'est un nouveau parcours découverte d'environ 500m qui sera ouvert sur la basse Vésubie à partir du pont de la confluence avec le Var. La réglementation spécifique mise en place en 2024 sur la Gordolasque et les autres vallons ayant donné satisfaction, est reconduite pour 2025.

Les contrôles garderie très réguliers seront maintenus.

CLUB DE MOUCHE DE ROQUEBILLIÈRE MAISON DE LA PÊCHE

(POINT INFO PÊCHE)

Alain Pouchin : 06 76 35 05 67
<http://club-mouche-roquebilliere.fr>

Où dormir ?

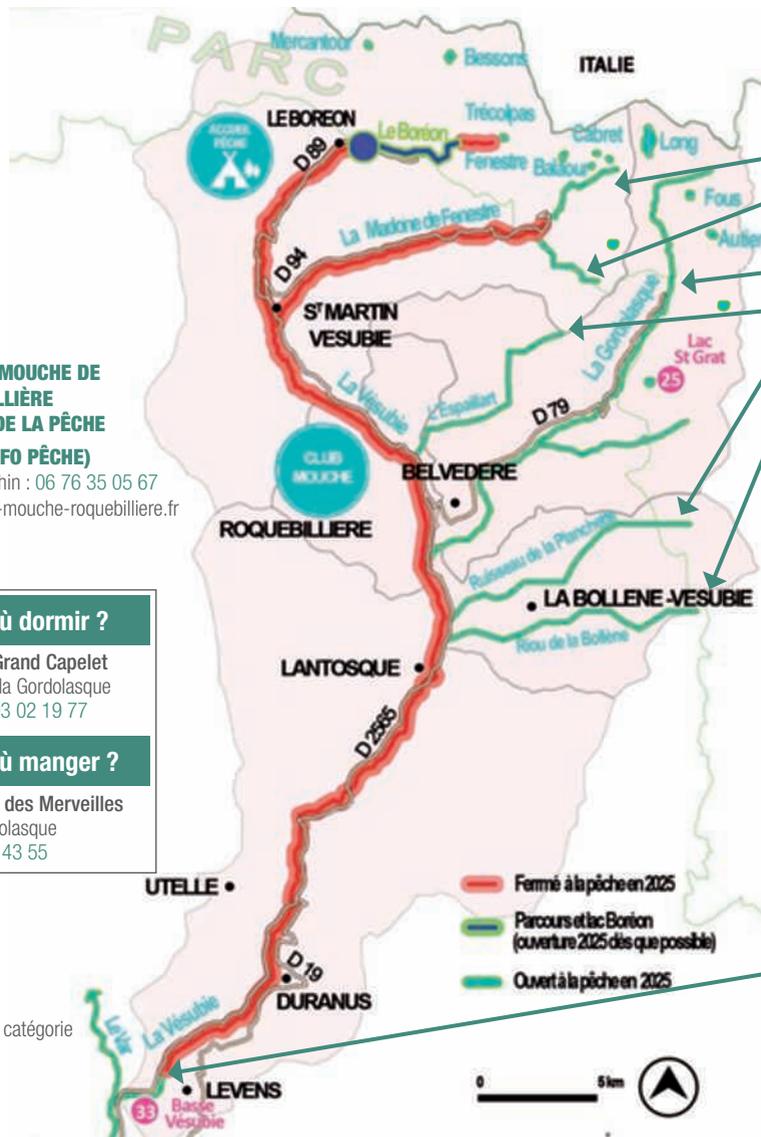
Hôtel le Grand Capelet
Vallée de la Gordolasque
Tél. : 04 93 02 19 77

Où manger ?

Le Relais des Merveilles
à La Gordolasque
04 93 03 43 55

Haute Madone, vallon de Prals, Gordolasque, Planchette, Espaillart, Riou de la Bollène et parcours : 3 salmonidés par jour et par pêcheur, taille de capture : 25 cm pour la truite fario

Parcours « Les portes de la Vésubie » : 3 salmonidés par jour et par pêcheur, taille de capture : 25 cm pour la truite fario



DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

ST MARTIN VESUBIE
CHÂLET DES PÊCHEURS
au Boréon
04 93 03 24 09
pecheboreon@gmail.com

JARDINERIE DU PRA D'AGOUT
04 93 03 35 00

MAISON DU DÉPARTEMENT
À SAINT-MARTIN-VÉSUBIE
04 89 04 54 10
(Carte bancaire uniquement)

ROQUEBILLIERE
OFFICE DE TOURISME
04 93 03 51 60

BELVEDERE
Hôtel restaurant
le Relais des Merveilles
04 93 03 43 55
(carte bleue uniquement)

BELVÈDÈRE
OFFICE DE TOURISME
04 93 03 51 66
(carte bleue uniquement)

CONTACTS AAPPMA

BELVEDERE
« La Gordolasque »
GREGORI Olivier
06 22 46 08 89

ROQUEBILLIERE
« La Vésubienne »
Alain POUCHIN
06 76 35 05 67
aappmalavesubienne@gmail.com

ST MARTIN VESUBIE
« La Haute Vésubie »
Daniel BLANC
06 86 28 00 51
pecheboreon@gmail.com

PARCOURS DE PÊCHE DU BORÉON

La pratique de la pêche sur le parcours de pêche et le lac du Boréon demande à avoir une carte de pêche réglementaire, En 2025 le parcours de pêche du Boréon n'ouvrira peut être pas pour l'ouverture générale du 2^{ème} samedi de mars, car des travaux de désengrèvement du lac et d'une partie de la rivière sont en cours de réalisation.

www.facebook.com/pecheboreon
pecheboreon@gmail.com
Contact : 06 51 33 02 15

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 20 cm - Nombre de captures de salmonidés autorisées : 10 pour les lacs de montagne, le lac et le parcours du Boréon.

ESPÈCES

Truite Fario

OFFICES DE TOURISME

SAINT MARTIN VÉSUBIE : 04 93 03 21 28
BELVÈDÈRE : 04 93 03 51 66
ROQUEBILLIÈRE : 04 93 03 51 60

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

CHÂLET DES PÊCHEURS
au Boréon 06 51 33 02 95
(Point Info Pêche)

DECATHLON NATURE ACTIVE
à Nice Lingostière
04 93 18 10 11 (Point Info Pêche)

FÊTE DE LA PÊCHE

LAC DE ST GRAT
Le 31 mai

LAC DU COUNTET
Le 12 juillet

OUVERTURE DE LA PRATIQUE DE LA PÊCHE

Pêche interdite sur les territoires des AAPPMA de la vallée de la Vésubie en 2025, sauf :

- le vallon de la Madone de Fenestre et ses affluents en amont du dernier pont routier (parking de la vacherie),
- le vallon de Prals,
- de toute la Gordolasque et ses affluents, du lac St Grat et de l'Espaillart et affluents, commune de Roquebillière et Belvédère, du vallon des Planchettes et affluents du Riou de la Bollène Vésubie et affluents, commune de la Bollène Vésubie,
- du parcours découverte « Les portes de la Vésubie »,
- le parcours et le lac du Boréon (dès que possible en fonction de l'avancée des travaux).

Attention, taille de capture 25 cm pour la truite fario et nombre de captures par jour et par pêcheur limité à 3 salmonidés, sur les secteurs ouverts à la pratique de la pêche.

Les lacs de montagne d'une altitude supérieure à 1800 m ne sont pas concernés par cette réglementation.

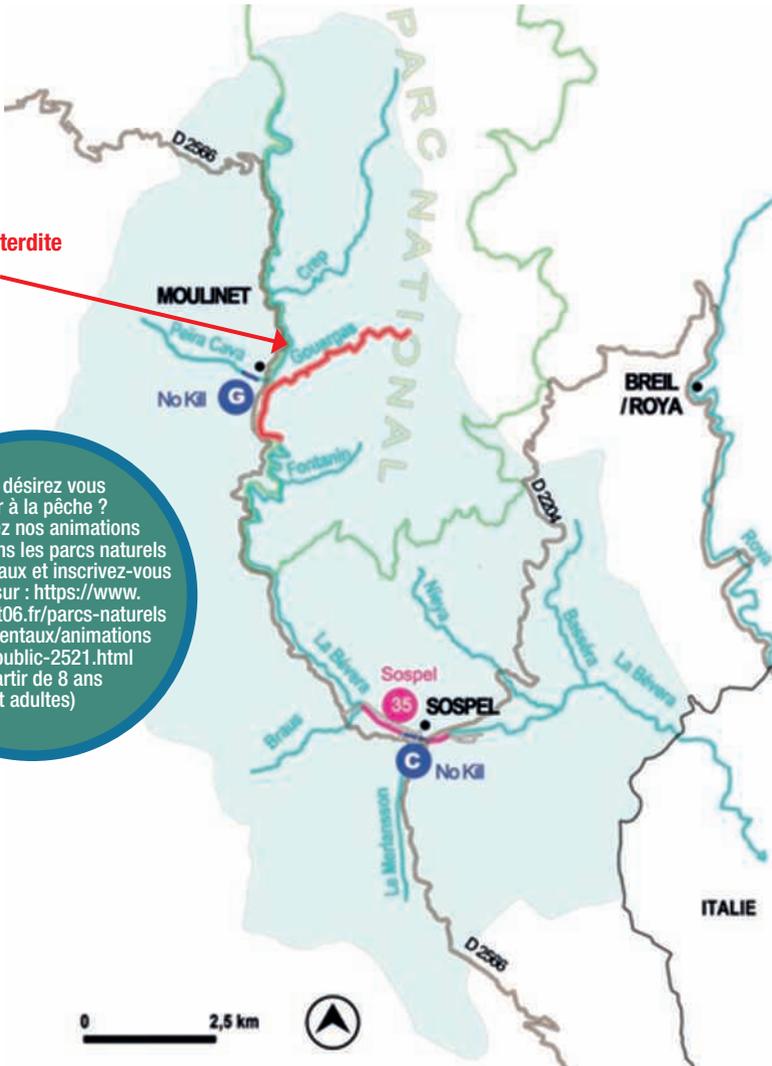
La Bévera

A RETENIR !

La Bévéra est un cours d'eau de montagne qui prend sa source dans le Parc du Mercantour. En amont de Moulinet, nous sommes dans un contexte alpin où il n'est pas rare de croiser un chevreuil ou un chamois. La truite fario est largement présente. Si en amont, on trouvera des sujets de petite taille liée au contexte montagnard, en aval de Moulinet dans les gours profonds, on peut piquer des truites fario dépassant les 50 cm. Toutes les techniques sont possibles et il faut savoir qu'un petit coup d'eau aide le monde piscicole à se mettre à table. Présenter un appât, ou un leurre dans ces conditions, c'est le choix idéal pour passer une belle journée. La Bévéra est surprenante et de nombreux secteurs ne sont pas accessibles à tout le monde, car une partie en aval de Moulinet est en canyon. Il est préférable dans la partie intermédiaire de bien repérer les passages pour pouvoir remonter.

Pêche interdite en 2025

Vous désirez vous initier à la pêche ? Découvrez nos animations gratuites dans les parcs naturels départementaux et inscrivez-vous en ligne sur : <https://www.departement06.fr/parcs-naturels-departementaux/animations-grand-public-2521.html> (A partir de 8 ans et adultes)



DÉPOSITAIRES

cartes de pêche internet

LE COIN CAILLERIE À SOSPEL
15 place St Michel - 04 93 04 00 29
(carte bancaire uniquement)

**L'ÉPICERIE DU MERCANTOUR
À MOULINET**
Placette Carnot - 04 93 04 80 12
(carte bancaire uniquement)

DECATHLON À MONACO
2 Rue de la Lujerneta
+377 92 05 01 50
(carte bancaire uniquement)

**MAISON DU DÉPARTEMENT
À MENTON**
04 88 04 30 10
(carte bancaire uniquement)

CONTACTS AAPPMA

SOSPEL

« La Patraque de la Bévéra »
Emmanuel FERRARI (Point Info Pêche)
06 14 97 76 76
manuferrari06@yahoo.fr

LIMITES AAPPMA

La Bévéra, Le Careï

RESERVE DE PÊCHE

**Interdiction de pêche en 2025
sur la Bévéra : du pont de Sapette
(amont confluence du Gourgas)
au pont de Presa.
Vallon en réserve en 2025 :
le Gourgas.**

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Maille : 20 cm - Nombre de captures
de salmonidés autorisées : 6

ESPÈCES

Truite Fario

OFFICES DE TOURISME

SOSPEL

19, avenue Jean Médecin
04 83 93 95 70

MENTON

8, avenue Boyer
04 92 41 76 76

PARCOURS DÉCOUVERTE

SOSPEL

Parcours sous le village.
Du Pont Ste Marie au Pont de la Source

PARCOURS DE PÊCHE NO KILL

COMMUNE DE SOSPEL

Du Pont de la Libération au Barrage des Bains
Douches (centre du village). A la mouche
uniquement.

COMMUNE DE MOULINET

Vallon de Peira Cava du pont de la Roubine
au pont de la Fouont. A la mouche uniquement

VENTE ARTICLES DE PÊCHE

FISH AND SHIPS

Port Garavan Menton
06 46 13 00 48

DECATHLON MONACO

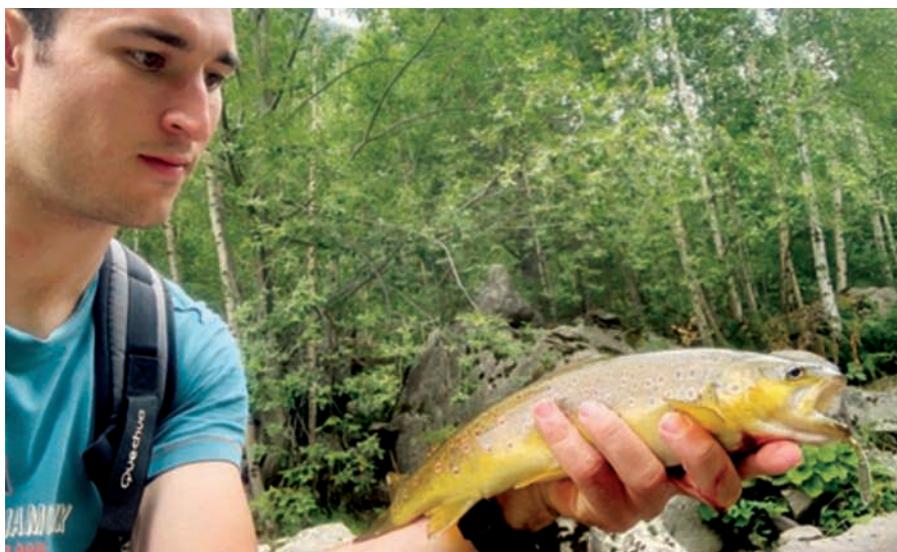
à Monaco 2, rue de la Lujerneta
+377 92 05 01 50

DECATHLON NICE TNL

à Nice 15 Bd Général Louis Delfino
04 93 74 75 70

LE COIN CAILLERIE À SOSPEL

15, place St Michel - 04 93 04 00 29
(carte bancaire uniquement)

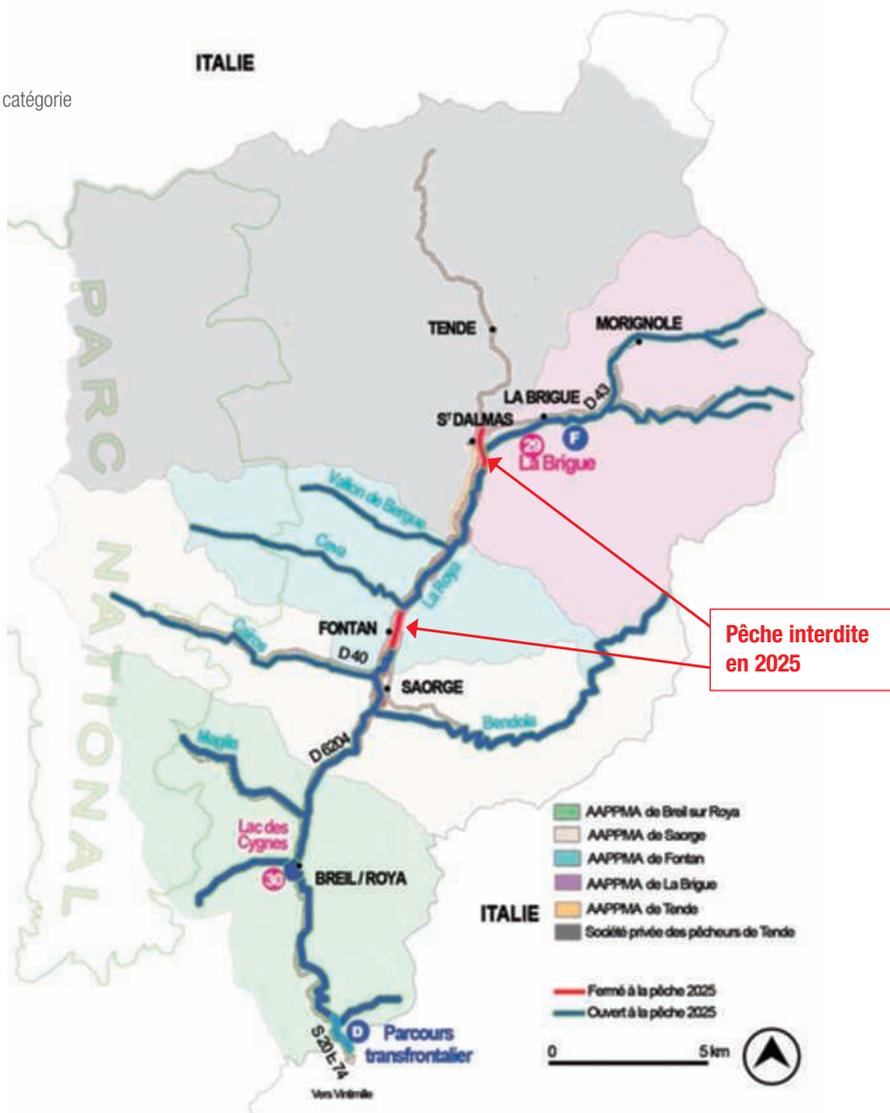


La Roya

A RETENIR !

RECIPROCITE HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTALE DES AAPPMA DE LA ROYA
Avec une carte de pêche de notre département ou une carte de pêche interdépartementale d'un autre département (réciprocaire au Club Halieutique Interdépartemental, CHI),
il est possible de pêcher dans l'ensemble des territoires des AAPPMA de la vallée de la Roya.
Dans la même logique, les cartes interdépartementales délivrées par les AAPPMA de la Roya sont réciprocaires pour l'ensemble des départements ouverts à la réciprocity interdépartementale (CHI).

1^{ère} catégorie



FONTAN

BAR RESTAURANT L'ETAPE

(Pizzas dès l'ouverture
midi et soir)

55, rue Théophile Botton
04 93 04 50 40

LA BRIGUE

POINT INFOS

MAIRIE DE LA BRIGUE

04 93 79 09 34

**MAISON DU DÉPARTEMENT
À MENTON**

04 88 04 30 10

(carte bancaire uniquement)



OUVERTURE TOTALE DE LA PÊCHE SUR L'ENSEMBLE DE TOUS LES TERRITOIRES DES AAPPMA DE LA ROYA, SAUF :

- la Roya du pont de la station d'épuration en aval de la commune de Fontan jusqu'à sa connexion avec la Ceva
- de la prise d'eau EDF de la commune de St Dalmas de Tende à la connexion avec la Levenza qui restent interdits à la pêche jusqu'au 31 décembre 2025.

Pour tous les secteurs de la Roya ouvert post Alex, y compris le lac des Cygnes à Breil sur Roya, il est acté en matière de réglementation :

- Une taille réglementaire de capture des truites fario : 25 cm
- Un nombre de salmonidés par jour et par pêcheur : 3

CONTACTS AAPPMA

BREIL SUR ROYA

« La Patraque de la Roya »

Alain BRUNELLI (Point Info pêche)
06 82 03 96 60 - patraque.roya@gmail.com
Boris COTTALORDA : 06 22 67 84 81
(Point Info pêche)

FONTAN

« La Truite de Fontan »

Jean-Marc CATARSI - 06 47 25 63 13
jeanmarc.catarsi@gmail.com

LA BRIGUE

« La Levenza »

Maxime GAGLIO - 06 63 20 45 36

Point Info Pêche

Louis COMANDUCCI - 06 25 80 84 48

SAORGE

« La Truite Roya'le de Saorge »

Christophe MAURICI (Point Info pêche)
06 66 49 49 23
christophe.maurici@laposte.net

TENDE

« La Haute Roya »

Jean-Jacques PASCUCCI (Point Info pêche)
06 10 17 44 32

LIMITES AAPPMA

BREIL

de la frontière italienne à la limite aval
avec Saorge.

FONTAN

La Roya de l'usine de Paganin à 100 m
en amont du pont d'Ambo en rive gauche
et à 50 m en aval du pont d'Ambo en rive
droite.

LA BRIGUE

La Levenza sur tout son cours sauf la rive
droite sur la commune de Tende (environ
350 m). La Roya en rive gauche de la
confluence de la Levenza à l'usine de
Paganin.

SAORGE

La Roya de 100 m en amont du Pont
d'Ambo en rive gauche et 50 m en aval du
Pont d'Ambo en rive droite, jusqu'à la rive
droite du Vallon de Cainé. Le Cairos. La
Bendola et affluents.

TENDE

De la rive droite de la Roya. Territoire
limité, en amont à Saint Dalmas par le pont
de la Brigue et en aval par la limite Sud
de la commune de Tende (usine EDF de
Paganin). Rive droite de la Levenza : sur
500 m en amont du confluent avec la Roya
(territoire de la commune de Tende).

ESPÈCES

Truite Fario, Truite arc en ciel.

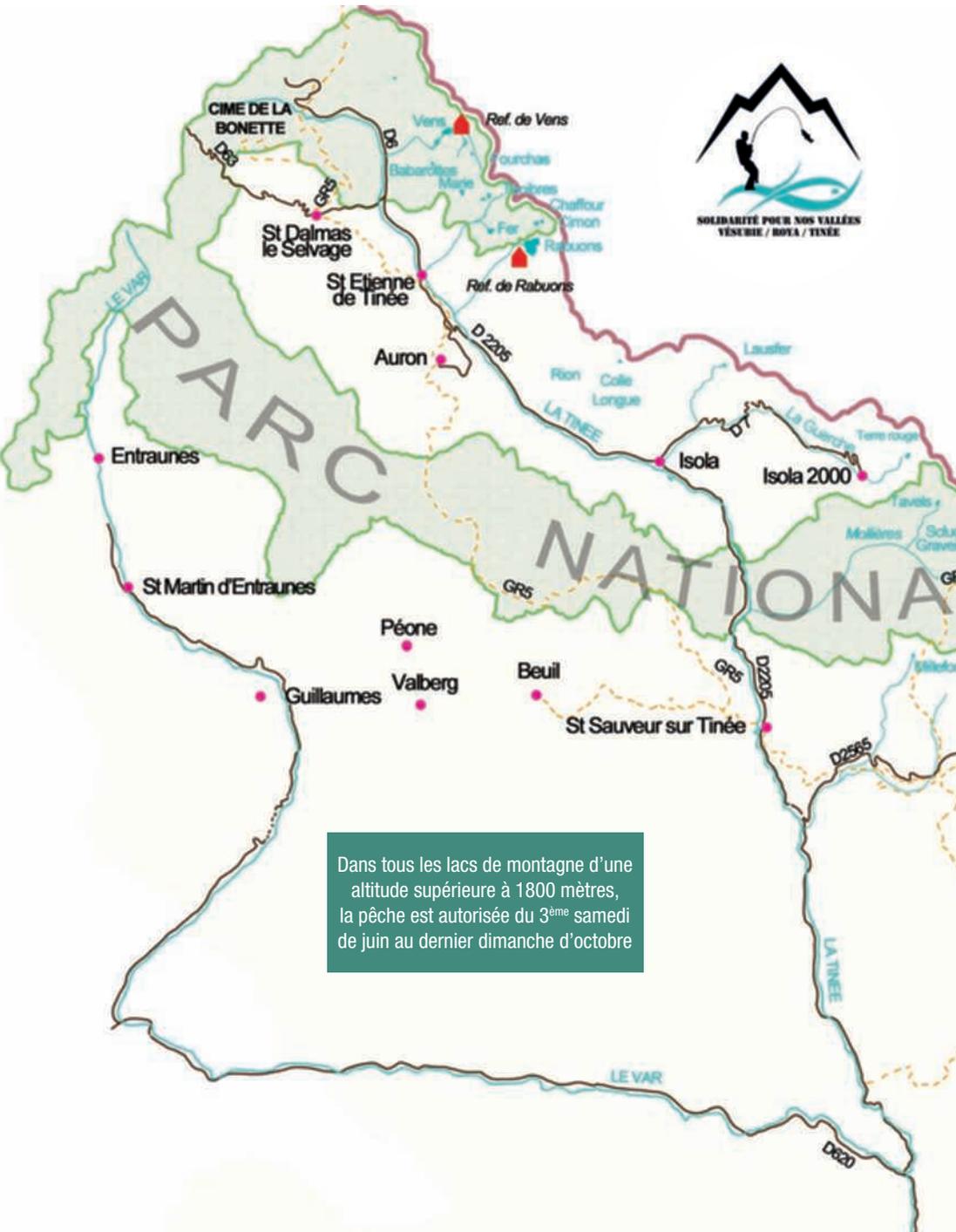
OFFICES DE TOURISME

BREIL : 04 83 93 98 34

LA BRIGUE : 04 83 93 95 50



Lacs de montagne Tinée et Vésubie



Dans tous les lacs de montagne d'une altitude supérieure à 1800 mètres, la pêche est autorisée du 3^{ème} samedi de juin au dernier dimanche d'octobre

UNE VRAIE BEAUTÉ

Les lacs de montagne sont situés dans le parc du Mercantour et peuvent être pêchés avec votre carte de pêche annuelle ou journalière. Situés en haute altitude, ils sont faciles à localiser avec la Cartographie interactive des lacs de montagne (voir QR code ci-dessus) qui vous indiquera les départs et le niveau de difficulté de chaque randonnée.

Cliquez sur les icônes pour afficher la réglementation, les espèces présentes, le temps de montée, dénivelé et les photos de chaque lac.

Ces espaces naturels sont très bien peuplés en truites arc en ciel et fario, saumons de fontaine, cristivomers et se pêchent très bien avec de petites mouches noires ou des imitations de sauterelles près des berges.

Faire monter un beau poisson dans une eau cristalline vous procurera de grandes émotions.

La pêche aux leurres et aux appâts traditionnels est également très prenante aux premières heures de la journée ou le soir.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS ALPINS ET DE MONTAGNE (FFCA)

- Refuge de Vens : 04 93 62 59 99
refugevens@ffcam.fr
- Refuge de Rabuons : 04 93 23 04 11
refugerabuons@ffcam.fr
- Refuge de Nice : 04 93 62 59 99
refugenice@ffcam.fr
- Refuge de Cougourde : 09 78 23 31 59
refugelacougourde@ffcam.fr



Cartographie interactive des lacs de montagne

Localisez les différents lacs d'altitudes, les départs et le niveau de difficulté de la randonnée.

Cliquez sur les icônes pour afficher la réglementation, les espèces présentes, le temps de montée, dénivelé et les photos de chaque lac.





LAC DES SOURCES DES FONTANS

À PARTIR DE 12 ANS ET ADULTES

ROQUEBILLIERE

9H - 12H / 13H - 16H

PRÊT DU MATÉRIEL

NOUVEAUTÉS 2025

INITIATION PÊCHE A LA MOUCHE

LAC DE LA COLMIANE

À PARTIR DE 10 ANS ET ADULTES

9H - 12H / 13H - 16H

PRÊT DU MATÉRIEL

INITIATION PÊCHE AUX LEURRES



RESERVATION ET PAIEMENT EN LIGNE SUR

www.peche06.fr

ACTIVITÉS ENCADRÉES PAR UN ANIMATEUR MONITEUR GUIDE DE PÊCHE DIPLÔMÉ D'ÉTAT

Atelier Pêche et Nature (APN) de la Fédération départementale

L'APN (nouvelle appellation des écoles de pêche) a pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable.



Venez nous retrouver lors de nos ateliers pêche et nature proposés au sein des parcs départementaux naturels de la Brague, des Rives du Loup, de l'Estéron et du Broc (consultez nos calendriers sur www.peche06.fr, rubrique Agenda et inscrivez-vous sur :

<https://reservations-parcsnaturels.departement06.fr/>

<https://www.departement06.fr/lesanimations-grand-public>

Vous souhaitez davantage d'informations sur l'APN de la Fédération ?

N'hésitez pas nous contacter ou notre animateur à la Fédération : 04 93 72 06 04 / 06 77 40 86 32

Pêcher c'est avant tout comprendre comment fonctionne l'écosystème aquatique souvent fragile et complexe.

Aujourd'hui, les pêcheurs sont résolument impliqués dans la protection des milieux aquatiques et une gestion piscicole durable, la pêche est une activité à caractère touristique et économique épanouissante où les adeptes seront naturellement amenés à développer leurs capacités d'observation, de réflexion, de patience et de persévérance.

Nos ateliers pédagogiques associés à la pratique de la pêche sont destinés aux enfants, comme aux adultes.



Atelier Pêche Nature de Cagnes-sur-Mer

L'APN est l'une des activités essentielles de l'association des amis de la gaule de Cagnes sur mer.

E-mail : aappmacagnes06@yahoo.fr

Elle consiste à initier les enfants aux rudiments de la pêche et à leurs apprendre à respecter la nature.



Les ateliers pêche nature sont réservés aux enfants de 8 à 15 ans, ils se déroulent toute l'année à intervalles réguliers sur différents sites comme les rives du Loup, la Cagne, la Siagne, le lac de Saint Cassien, le bord de mer etc...

Chaque sortie comporte un apprentissage des différentes techniques de pêche ainsi que des ateliers dans lequel les enfants s'initient aux gestes importants : montage d'une ligne, d'un hameçon, confection de différents nœuds etc...

Contact :

Jean-Luc Delacroix - 06 43 54 26 47



Promouvoir, informer et sensibiliser le grand public sur la protection des milieux aquatiques

La loi a confié aux fédérations et aux associations de pêcheurs, une mission d'information et d'éducation en matière de protection des milieux naturels aquatiques, « Mieux connaître la rivière pour mieux la préserver », c'est l'objectif que nous nous sommes fixé. Les actions qui sont menées associent la découverte des milieux aquatiques à la pratique de la pêche.

LA DÉCOUVERTE DU LOISIR PÊCHE POUR LE GRAND PUBLIC



Retrouvez-nous dans les grandes manifestations, qui sont des lieux privilégiés de rencontres, de découvertes et d'échanges. Venez nous retrouver lors de diverses manifestations et expositions tout au long de l'année, où des brochures et de la documentation vous seront distribuées gratuitement (Voir p.19 manifestation).

- **Journée nationale de la pêche : dimanche 1^{er} juin 2025 au lac de la Colmiane.**
Renseignements : 04 93 72 06 04 / 06 17 97 37 65
- **La fête des associations de pêche, au lac de Thorenc le dimanche 18 mai.**
- **Les journées de la pêche, le samedi 31 mai au lac de Saint Grat et le dimanche 13 juillet au lac du Coutet dans la vallée de la Gordolasque, au lac d'Estenc le samedi 2 août dans le haut Var.**

LES JOURNÉES DE LA PÊCHE RESERVÉES AUX ENFANTS

Cette année, 3 journées dédiées uniquement aux enfants sont organisées par les bénévoles des associations de pêche locale du département.

- **Le samedi 26 avril dans l'Esteron à la Roque-en-Provence**
Organisée par l'association « La truite saumonée de Roquesteron »
Renseignements : 06 82 92 64 39
- **Le samedi 14 juin à Puget Theniers dans la Roudoule**
Organisée par l'association « L'Amicale des pêcheurs du Cians »
Renseignements : 06 82 75 91 53
- **Le samedi 24 mai dans la Siagne à Auribeau sur Siagne**
Organisée par l'association « Les pêcheurs de la basse Siagne »
Renseignements : 06 17 97 37 65
- **Mercredi 18 juin** : animation pêche au FEEDER sur la Basse Siagne à Mandelieu
- **Mercredi 17 septembre** : animation pêche au Coup et à l'Anglaise à Mandelieu



LE JUNIOR FISHING TOUR

Participez au Junior Fishing Tour 2025 dans les Alpes-Maritimes !

Fort de son succès en 2024, le Junior Fishing Tour revient cette année pour une nouvelle édition palpitante ! Ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans, cet événement organisé par la fédération départementale s'étend sur deux manches et offre aux participants l'opportunité de devenir champion départemental de pêche aux leurres de leur catégorie. Les vainqueurs auront la chance de représenter les Alpes-Maritimes lors de la finale régionale en 2026.

Inscriptions ouvertes dès mai 2025 sur peche06.fr. Rejoignez l'aventure et montrez votre talent !

- **Samedi 13 septembre** : 1^{ère} manche, lac de la Colmiane
- **Samedi 4 octobre** : 2^{ème} manche, lac du Broc





L'hydrobiologie, au service des rivières



Le service hydrobiologie de la Fédération joue un rôle important dans le suivi et la connaissance des cours d'eau mais aussi et plus globalement de la vie aquatique. Différentes missions lui sont confiées :

- La connaissance générale
- La surveillance des cours d'eau de notre département au niveau des pollutions, mais aussi en cas de problème majeur qui peuvent affecter les cours d'eau, comme une crue exceptionnelle ou encore l'impact des travaux. Dans ce dernier cas, des pêches de sauvetage peuvent être menées afin de déplacer les populations piscicoles présentes.

LE SUIVI DES POPULATIONS PISCICOLES

En effectuant des inventaires piscicoles à l'électricité, et en observant notamment la reproduction de la truite, il effectue un point de référence pour la connaissance du milieu aquatique et sa gestion future. On note dans notre département des espèces dites « patrimoniales » : le barbeau méridional, le blageon ou encore le chabot qui ont un grand intérêt car ils accompagnent la truite fario qui règne dans les cours d'eau de notre département.

L'ÉVOLUTION THERMIQUE

Nos fleuves côtiers, s'ils prennent leur source en grande majorité en montagne, ont également une partie inférieure qui profite largement de l'ensoleillement méditerranéen. Suivre les variations thermiques grâce à des enregistreurs assure de connaître les périodes de ponte et d'alimentation des espèces, mais permet aussi de définir précisément la date à laquelle on peut marcher dans l'eau sans piétiner les alevins de truites fario présents dans les graviers par exemple.

Plus de détails : <https://www.peche06.fr/4424-protger.htm>

UNE GESTION DE LA PÊCHE EN ADÉQUATION AVEC LES POSSIBILITÉS DU MILIEU

Chaque cours d'eau possède une productivité alimentaire et biologique qui lui est propre !

Cette notion est essentielle dans le cadre d'une gestion piscicole durable. Le service hydrobiologie, par les études qu'il réalise, collecte les informations qui permettent aux bénévoles des AAPPMA de définir les meilleurs plans de gestions possibles pour la pratique de la pêche dans le cadre du Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG). Il en résulte une valorisation et un prélèvement possible sur chaque secteur avec une optique permanente de léguer aux générations futures des espèces piscicoles présentes depuis la dernière ère glaciaire.

SERVICE HYDROBIO SUIVI POST CRUE SUR LA VÉSUBIE, ROYA ET TINÉE

Des crues historiques ont touché les bassins versants de la Vésubie et de la Roya, le 2 octobre 2020. Les débits atteints lors du pic de crues sont vraisemblablement supérieur à ceux d'une crue centennale ; au delà des débits, cet épisode est associé à une forte mobilisation des matériaux sédimentaires : il s'agit donc d'épisode géomorphologique généralisé, plus que d'une simple crue.

Le suivi de la recolonisation des rivières par le peuplement piscicole est stratégique, du point de vue biologique mais également halieutique. Ainsi, notre fédération et les AAPPMA concernées multiplient les inventaires dans les prochaines années afin de suivre la résilience de nos populations piscicoles. Leurs résultats couplés aux nombreuses données déjà en notre possession permettront d'adapter au mieux la gestion piscicole de la Roya, la Vésubie, la Tinée et leurs affluents. Avec une ambition commune : retrouver au plus vite nos magnifiques populations piscicoles, qui faisaient la richesse de nos vallées.

Pour vos vacances au fil de l'eau
dans les Alpes-Maritimes
choisissez un
Gîte de France

... toute l'année, pour
un week-end, une
semaine ou plus, des
séjours adaptés à vos
demandes !

crédit photo : Fotolia

www.gites-de-france-alpes-maritimes.com



Gîtes de France Côte d'Azur Alpes-Maritimes

136 Boulevard des Jardiniers - Espace Riviera - 06200 Nice

Tél. 04.92.15.21.30 - Mail : info@gites06.com
<https://www.gites-de-france-alpes-maritimes.com>

Espèces de poissons présentes dans le département

LISTE DES ESPÈCES PRÉSENTES DANS LES ALPES-MARITIMES



Anguille



Truite Arc en Ciel



Truite Fario



Ablette



Barbeau méridional



Black-Bass



Brème



Blageon



Cristivomer



Chabot



Carassin



Brochet



Chevesne



Écrevisse à pattes blanches



Épinoche



Carpe



Goujon



Gardon



Perche



Ombre Commun



Ombre Chevalier



Omble de Fontaine



Vairon



Rotengle



Sandre



Silure



Tanche

LISTE DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER DES DÉSÉQUILIBRES BIOLOGIQUES



Perche Soleil



Poisson Chat



Écrevisse Américaine

Transport à l'état vivant interdit. Utilisation comme appât interdit.
Introduction dans les eaux interdite.

VIVEZ LA PÊCHE EN PLEINE NATURE DANS NOS PARCS DÉPARTEMENTAUX

Adultes et jeunes à partir de 8 ans ou 12 ans



Inscription et programmation
sur le site du Conseil Départemental

<https://www.departement06.fr/les-animations-grand-public>

Renseignements au 04 93 72 06 04 / 06 77 40 86 32



www.peche06.fr

